

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS

Constitution

Caisse commerciale et industrielle de Paris
Société anonyme au capital de un million deux cent mille francs
Siège social : 59, rue de Châteaudun, Paris
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 juillet 1897)

M. Paul-Marie Reynaud, propriétaire, demeurant à Paris, 25, rue Servandoni, ayant agi au nom et comme administrateur délégué de la Société d'études industrielles et immobilières, société anonyme au capital de deux cent mille francs, ayant son siège à Paris, 3, place des Batignolles, a établi les statuts de la présente société.

La société a pour objet de faire toutes opérations de banque et de crédit en France et à l'étranger.

Le fonds social est fixé à la somme de douze cent mille francs, divisé en 250 actions de 5.000 fr. chacune, entièrement souscrites. Il a été versé par chaque souscripteur une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites, soit 1.250 francs par action. Il est créé 2.500 titres, dits parts de fondateur, qui seront attribués à la Société d'études industrielles et immobilières, fondatrice.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 1° 5 % pour le fonds de prévoyance ; 2° la somme nécessaire pour servir un intérêt de 6 % aux actions. Le solde sera réparti comme suit : 15 % au conseil d'administration ; 5 % pour le personnel ; 50 % aux actions ; 30 % aux parts de fondateur.

La durée sera de 60 ans.

Ont été nommés administrateurs : MM. Edmond Coignet, Paul Grosselin, Eugène Garnier, Georges de Maurepas, Paul Saillard.

Acte déposé chez M^e Vian, notaire à Paris, et publié dans les *Affiches Parisiennes* du 16 juin 1897.

Baron *Amédée* Charles Marie REILLE, président

Né à Saint Amans Soult (Tarn), le 25 mars 1873.

Fils de *René Charles* François Reille (1835-1898), président des Mines, fonderies et forges d'Alais et des Mines de Carmaux, député du Tarn, et de Geneviève Marie Eulalie Sophie Soult de Dalmatie.

Frère de Xavier (1871-1944). Voir [encadré](#).

Marié à Paris VIII^e, le 3 juin 1899, avec Madeleine Eugénie Jacinthe Law de Lauriston. Dont

— Emmanuel Georges René Charles Reille (1901), marié avec Monique Weill ;

— Anne (1902-1981)(M^{me} Jacques de Méhérenc de Saint Pierre) ;

— Victor Reille (1909-1977), marié avec Geneviève de Candolle.

École Navale (1891-1893).

Conseiller général, puis (1899-1914) député du Tarn.

Administrateur des Mines, fonderies et forges d'Alais (1898),

de la Société générale de freinage et de constructions mécaniques (Exploitation des Brevets Hallot) (mars 1905),

de la Société générale des freins Lipkowski (avril 1905-1906)

de la Deutscher Samson Leder-Pneumatik. — Le Pneu-cuir Samson allemand. (mai 1905),

vice-président (1907), puis président (1922) de la [Société pyrénéenne d'énergie électrique](#),

Administrateur des Chemins de fer fédéraux de l'Est-Brésilien (1909),

vice-président (1909), puis président (1918-1924) du [Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud](#),

administrateur délégué de la Société toulousaine du Bazacle (filiales de la SPEE)(mars 1910),

Administrateur d'El Hogar Argentino (1911),

de la Banque de l'Union franco-argentine (1912),

de la Société centrale des Banques de province (1913),

Commandant d'une section d'auto projecteurs sur le front, puis affecté aux batteries de canoniers marins (1914-1918).

administrateur de la cauchemardesque [Compagnie générale des tabacs](#) (1919-1933),

Administrateur de la Société d'entreprise pour la reconstruction de Reims et des pays dévastés (nov. 1919),

du [Crédit français](#) (Loste)(1920),

des Chaux et Ciments de la Sarre (1920),

président du [Crédit foncier marocain](#) (oct. 1920),

président des Savonneries des Deux-Mers à Toulouse (1921), liquidée en 1930,

administrateur de la [Compagnie générale industrielle](#) (fév. 1921),

et de la [Banque privée](#) (mai 1921-1923),

vice-président du [Crédit franco-marocain du commerce extérieur](#) (mars 1921),

président de la Société biterroise de force et lumière (juillet 1921),

administrateur de la Compagnie minière du Massueime (Portugal)(juillet 1928),

de la Société libano-syrienne d'entreprises industrielles (oct. 1928),

de la Compagnie générale de chauffage à distance (jan. 1929),

président de la [Yonia-Kolenté](#) : bananes (Guinée)(nov. 1929),

administrateur de la Société des Produits céramiques de la Seine (Anciens Établissements Bohy) à Chevilly-Larue (mai 1930),

de la Société des Grands Travaux aéronautiques et d'équipement des voies aériennes (sept. 1930),

de l'[Omnium colonial](#) (oct. 1930),

de la [Compagnie générale aéropostale](#) (nov. 1930),

de la Compagnie générale de photographie (nov. 1930),

de la Société des Forces motrices de l'Arn (nov. 1931),

1/2

2/2

de la Société des Forces motrices de l'Arn (nov. 1931),
de l'Énergie électrique de la Sorgue et du Tarn (1938),
président des Forces motrices de l'Agut.

Chevalier de la Légion d'honneur du 17 janvier 1917 : lieutenant de vaisseau de réserve.
Domicile : 16, avenue du Président-Wilson (auparavant du Trocadero), Paris XVI^e.
Décédé à Paris (?), le 1^{er} juillet 1944.

INFORMATIONS FINANCIÈRES (*Le Temps*, 9 février 1908)

La Caisse commerciale et industrielle de Paris vient de porter son capital de 1.200.000 francs à 5.000.000 francs entièrement versés. Cette augmentation a été décidée par l'assemblée du 17 janvier 1908. La déclaration de souscription a été soumise à l'assemblée, du 28 janvier 1908.

Quelques modifications ont été apportées à la composition du conseil d'administration qui est maintenant composé de : MM. Marcel Bouilloux-Lafont, Edmond Coignet, Paul Grosselin, Alphonse Lazard, Étienne Muller ¹, Maurice Mollard, baron Amédée Reille.

M. P. Grosselin a accepté la présidence jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, qui aura lieu vers fin février. M. Marcel Bouilloux-Lafont a été nommé administrateur délégué et M. Alfred Conein ², directeur.

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS (*Paris*, 10 février 1908)

.....
Une assonance pourrait faire croire qu'il s'agit de M. Alfred Cœnen, le distingué sous-directeur de la Banque Russe pour le Commerce Etranger ; il n'en est rien.

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 février 1908)

Les actionnaires de la Caisse commerciale et industrielle de Paris réunis le 28 janvier 1908 en assemblée générale ont reconnu la sincérité de la déclaration de souscription à l'augmentation de capital décidée par l'assemblée du 17 janvier 1908.

¹ Patron de la [Banque Étienne Muller](#) (1901-1909).

² Alfred Conein : ancien directeur de la Banque française de l'Afrique du Sud à Bruxelles (1899). Administrateur, avec Étienne Muller, de la Cie du Réacteur métallurgique (1902), commissaire aux comptes de la Société pour la fabrication en Italie de la Soie artificielle de Chardonnnet (1906). Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer fédéraux de l'Est-Brésilien (avril 1909) et de la Soledad Gold Mining Cy, société anglaise opérant au Mexique dont son frère Gaston était administrateur délégué et Étienne Muller administrateur (1912).

En conséquence le capital est porté de 1 200.000 à 5 millions de francs.
M. Marcel Bouilloux-Lafont a été nommé administrateur délégué.

PORT DE BAHIA
Companhia cessionaria das Docas de Porto da Bahia
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 août 1908)

Le coupon n° 54 des obligations 5 % or, au porteur à échéance du 1^{er} septembre 1905, est payable à raison de 11 fr. 10 net d'impôt :

À PARIS :

À la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie, 9, rue Boudreau ;

À la Banque Transatlantique, 10, rue Mogador.

À la Banque Étienne Muller et Cie*, 366, rue Saint-Honoré ;

À la Caisse commerciale et industrielle de Paris*, 6, rue de Londres.

À BRUXELLES :

À la Caisse générale de reports et de dépôts, 12, Marché-au-Bois.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Caisse commerciale et industrielle de Paris
(*Gil Blas*, 3 juillet 1909)

L'assemblée générale annuelle ordinaire a eu lieu récemment sous la présidence du baron Amédée Reille. Le bureau se composait de MM. Bouilloux-Lafont et Fontaine de Laveleye ³, scrutateurs ; M. Alfred Conein, secrétaire. Le compte de profits et pertes présente, pour l'exercice 1908, un solde bénéficiaire de 1.086.231. En en défalquant le montant des frais généraux qui est de 248.964 et celui des amortissements divers opérés s'élevant à 105,907, il ressort un solde net de bénéfices s'élevant à 681.370 francs. Il faut y ajouter le solde reporté de l'exercice précédent réduit à 23.424 fr. par suite du rachat pour 250.000 francs des parts de fondateur décidé par l'assemblée du 17 janvier 1908, ce qui donne comme bénéfice distribuable 704.794 francs. Le conseil, se conformant à la méthode de prudence qu'il s'est tracée, a sagement proposé aux actionnaires de renforcer les réserves dans la plus large mesure possible et de limiter quant à présent à l'intérêt statutaire la distribution à faire aux actionnaires. Il a donc été affecté à la réserve extraordinaire une somme de 400.000 francs, ce qui portera cette réserve à un total de 500.000 francs. Le dividende a été fixé à 5 % aux actions, et le report à nouveau est de 40.726 francs. Les résultats de l'exercice sont donc satisfaisants et le rapport indique que la situation des affaires en cours confirme la conviction du conseil que la prospérité de la Société s'accroîtra avec le développement de ces affaires.

Les actionnaires ont voté à l'unanimité les résolutions soumises et ratifié la nomination de M. Édouard Fontaine de Laveleye, comme administrateur.

CAISSE COMMERCIALE & INDUSTRIELLE DE PARIS
Assemblée générale ordinaire du 30 juin 1909
(*Le Capitaliste*, 22 juillet 1909)

³ Édouard Fontaine de Laveleye (1871-1940) : patron de la [Banque Fontaine et Cie](#). Voir encadré.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 34 de nos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte des résultats de l'exercice 1908.

Nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre dernier.

Nous avons réalisé l'augmentation du capital que vous aviez décidée par votre assemblée du 28 janvier 1908, ce qui nous a permis de donner à nos affaires un développement que vous pourrez apprécier par la lecture du bilan dont nous vous soumettons les chiffres :

ACTIF	
Mobilier et installation	155.200 11
Caisse et banques	905.299 09
Portefeuille	14.463.442 55
Comptes courants débiteurs, correspondants et clients	4.571.613 24
Comptes d'ordre	159.141 43
Avances sur garanties	2.359.990 24
Participations financières	4.112.075 57
Total	<u>26.726.762 23</u>
PASSIF	
Capital	5.000.000 00
Réserve extraordinaire	100.000 00
Réserve légale	22.173 48
Provision pour affaires litigieuses	20.000 00
Comptes courants créditeurs à échéance ou préavis	20.249.100 80
Comptes courants créditeurs à vue	260.675 34
Comptes créditeurs divers	370.017 99
Profits et pertes	704.794 62
Total	<u>26.726.762 23</u>

L'examen de ce bilan donne lieu aux observations suivantes :

À l'actif. — Le compte mobilier et installation, 155.200 fr. 11. Ce compte, sur lequel nous avons amorti, dans l'exercice 1908, 46.967 fr. 68, est en augmentation de 67.217 fr. 58 par suite du règlement des dépenses d'installation de votre siège social ; cette immobilisation est justifiée par le faible prix du loyer et la longue durée du bail.

Caisses et banques. — Ce chapitre se décompose ainsi :

En caisse	92.139 51
Banque de France	57.271 41
Société générale	387.539 10
Etablissements de crédit divers	21.127 65
Correspondants-banques (province et étranger)	347.221 42
	<u>905.299 09</u>

Le portefeuille est en augmentation de 3.327.704 fr. 04.

Cette augmentation provient, pour la plus grande part, d'une participation que nous avons prise dans la Société de Construction du port de Bahia et d'une prise ferme d'obligations de la Compagnie concessionnaire du port de Bahia. Ces obligations se réalisent bien et leur placement nous donne satisfaction.

Comptes courants débiteurs correspondants et clients. — Les comptes courants débiteurs sont en augmentation de 3.008.679 fr. 07. Cette augmentation, pour la plus grosse partie, provient de crédits ouverts à des Compagnies ou entreprises dans lesquelles nous avons des intérêts et dont le remboursement s'opérera pour plus des deux tiers dans le courant des exercices 1909 et 1910. Nous n'avons aucune appréhension quant au règlement de nos clients débiteurs ; nous avons néanmoins maintenu au passif une réserve pour affaires litigieuses de 20.000 fr.

Comptes d'ordre. — 159.141 fr. 43, représentant les réescomptes, loyers d'avance, divers cautionnements.

Avances sur garanties. — En augmentation de 1 million 547.698 fr. 89.

Les garanties que nous possédons nous donnent toute satisfaction ; elles se composent principalement d'obligations bien gagées et facilement négociables.

Participations financières et industrielles. — En augmentation de 3.677.320 fr. 80. Cette somme représente le débit d'un syndicat qui a terminé ses opérations dans le courant de l'année 1909 et s'est clôturé avec bénéfice, et dans lequel nous étions intéressés nous-mêmes.

Au passif figurent :

Votre capital 5 000.000 00
Réserve extraordinaire 100.000 00
Réserve légale 22.173 48
Provision pour affaires litigieuses 20.000 00

Comptes courants créditeurs à échéance ou préavis. — L'augmentation de 7.501.008 fr. 95 qu'accuse ce compte indique la marche progressive de nos affaires ; les époques d'exigibilité pour les comptes importants sont établies de façon à concorder avec les réalisations du portefeuille, ainsi qu'avec les remboursements des Compagnies ou entreprises qui figurent à l'actif dans les comptes courants débiteurs.

Comptes courants créditeurs à vue. — 260,675 fr. 34 contre 161.876 fr. 54 l'année dernière.

Comptes courants créditeurs divers. — 370.017 fr. 99. Dans ce chapitre, figure une somme de 306.250 fr. qui, comme nous vous le disions l'année dernière, représente une part de bénéfice provenant de participations financières, mais que nous n'incorporerons dans les exercices futurs au compte de profits et pertes qu'au fur et à mesure des encaissements. Nous avons déjà de ce chef encaissé une certaine somme, mais nous avons cru bien faire en ne la passant pas cette année au compte de profits et pertes, ce qui, en fait, constitue pour vous une réserve supplémentaire.

Profits et pertes. — 704.794 fr. 62.

Le compte de profits et pertes présente cette année un solde de 1.036.231 fr. 77. En défalquant de ce chiffre le montant de votre compte frais généraux qui est de 248.954 fr. 54 et celui des amortissements divers que nous avons opérés et qui se montent à 105.907 fr. 18, il ressort un solde de 681.370 fr. 05 représentant les bénéfices nets de l'exercice.

Il convient d'ajouter le solde reporté de l'exercice précédent réduit à 23.424 fr. 57 par suite du rachat pour 250.000 fr. des parts de fondateur décidé par votre assemblée du 17 janvier 1908, ce qui donne comme bénéfice distribuable 704.794 fr. 62.

Nous conformant à la méthode de prudence que nous avons adoptée précédemment, nous croyons de bonne administration de renforcer vos réserves dans la plus large mesure possible et de limiter quant à présent à l'intérêt statutaire la distribution à faire aux actionnaires. Nous vous proposons donc d'affecter une somme de 400.000 fr. à la réserve extraordinaire qui se trouvera ainsi portée à 500.000 fr. et de répartir par suite le chapitre de profits et pertes de la façon suivante :

Réserve extraordinaire	400.000 00
5 % réserve légale	14.068 50
Intérêts aux actions	250.000 00
À reporter à nouveau	40.726 12
	<u>704.794 62</u>

Si vous approuvez cette répartition, le dividende de 25 fr., impôt à déduire, sera mis en paiement à nos caisses le 1^{er} août, contre remise du coupon n° 3.

Ces écritures approuvées et passées, votre situation au 1^{er} janvier se présente comme suit :

ACTIF	
Mobilier et installation	155.200 11
Caisses et banques	905.299 09
Portefeuille	14.463.442 55
Comptes courants débiteurs, correspondants et clients	4.571.613 24
Comptes d'ordre	159.141 43
Avances sur garanties	2.359.990 24
Participations financières	4.112.075 57
Total	<u>26.726.762 23</u>
PASSIF	
Capital	5.000.000 00
Réserve extraordinaire	500.000 0
Réserve légale	36.241 98

Provision pour affaires litigieuses	20.000 00
Dividende à payer sur nos actions	250.000 00
Comptes courants créditeurs à échéance ou préavis	20.249.100 80
Comptes courants créditeurs à vue	260.675 34
Comptes créditeurs divers	370.017 99
Profits et pertes à nouveau	40.726 12
Total	<u>26.726.762 23</u>

Ainsi que vous pourrez le constater, nous avons lieu d'être satisfaits du résultat de cet exercice et la situation des affaires en cours nous confirme dans la conviction que la prospérité de notre Société s'accroîtra avec le développement de ces affaires.

M. Étienne Muller, que ses occupations empêchaient de nous apporter le concours qu'il aurait désiré, nous a donné sa démission, qui nous a laissé le regret d'une collaboration dévouée. Nous vous proposons de lui donner *quitus* de sa gestion.

Nous avons appelé à le remplacer M. Édouard Fontaine de Laveleye, administrateur de plusieurs sociétés importantes et dont le concours nous sera particulièrement précieux, en raison des intérêts importants que nous possédons dans des affaires brésiliennes. Nous vous prions de vouloir bien ratifier sa nomination pour cinq ans.

Vous aurez, messieurs, à nommer un commissaire des comptes pour l'exercice 1909. M. Labbé, expert-comptable, commissaire sortant, est rééligible.

Crédit foncier du Brésil
(*Le Capitaliste*, 2 décembre 1909)

La presse [brésilienne] s'accorde à considérer comme prochaine l'inauguration du Crédit foncier du Brésil, autorisé il y a deux ans à fonctionner dans toute l'étendue de l'Union fédérale. L'heureux aboutissement des pourparlers fait le plus grand honneur à MM. Marcel Bouilloux-Lafont et Ed. Fontaine de Laveleye, représentant en la circonstance la Caisse commerciale et industrielle de Paris qui en est le promoteur. [...]

Caisse commerciale et industrielle de Paris
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 mai 1910)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Caisse commerciale et industrielle de Paris a eu lieu le 4 courant, au siège social, 6, rue de Londres.

Le rapport du Conseil d'administration constate le développement constant des affaires de la Société. À l'actif, le chiffre du portefeuille a passé de 14.403.442 55 à 19.203.733 75, les espèces en caisse et dans les banques de 905.299 09 à 3.121,299 fr. ; les comptes courants débiteurs et avances garanties s'élèvent à 8.798.645 99 contre 6.931.603 18 en 1908. Les participations financières presque entièrement liquidées s'élèvent à 125 270 87 au lieu de 4.112.075 57 dans l'exercice précédent. Au passif, les comptes courants créditeurs à échéance fixe ou préavis, passent de 20.249.100 80 à 22.756.400 89 ; les comptes courants créditeurs à vue de 260.675 34 à 1 million 84.502 72. Les bénéfices de l'exercice 1909 s'élèvent à

861.698 55 contre 704.794 62 en 1908. L'assemblée a décidé d'affecter, sur les bénéfices de l'exercice, 500.600 fr. à la réserve extra ordinaire qui va se trouver ainsi portée à 1 mil lion de francs, soit 20 % du capital social; de distribuer 6 % aux actionnaires soit 300.000 fr., et après défalcation des tantièmes statutaires au Conseil qui absorbent 18 112 60, de reporter à nouveau le solde de 27.237 33.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Maurice Bouilloux-Lafont, comme administrateur et renouvelé le mandat de MM. Marcel Bouilloux-Lafont et R. Grosselin, administrateurs sortants.

Le dividende de 30 fr., impôt à déduire, est mis en paiement depuis le 5 mai courant aux caisses de la Société.

Caisse commerciale et industrielle de Paris
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 mars 1911)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 4 mars sous la présidence de M. Marcel Bouilloux-Lafont, vice-président du conseil d'administration, en l'absence de M. Amédée Reille, président, empêché. MM. Grosselin et le baron Xavier Reille ⁴ sont appelés au bureau comme scrutateurs, et M. Conein comme secrétaire.

7.587 actions étaient présentes ou représentées.

Il est donné lecture du rapport du conseil d'administration d'où il ressort que pendant l'exercice, le disponible en caisse et dans les banques a passé de 3.121-299 francs à 10.248.500 fr. 45 ; le portefeuille de 19.263.733 fr. 75 à 30.291.265 fr. 93, les comptes courants débiteurs de 2.340.533 fr. 06 à 5.578.495 fr. 22 ; les avances sur titres et ouvertures de crédit garanties de 6.458.112 fr. 93 à 8.713.280 fr. 07. Au passif, les comptes créditeurs à long terme, échéance ou préavis ont progressé de 22.756.400 fr. 89 à 36.524.860 fr. 92 ; les comptes créditeurs à vue de 1.084.502 fr. 72 à 4.453-644 fr. 64 ; les acceptations de 238.200 fr. à 1.667.688 fr. 10.

L'année a été particulièrement fructueuse et les bénéfices nets se sont élevés de 861.698 fr. 55 à 4.851.710 fr. 23. Conformément aux propositions du conseil, l'assemblée a décidé de porter aux réserves 3.997.709 fr. 40, de façon à élever celles-ci au même chiffre que le capital social, et après déduction de 126.354 fr. 69 de tantièmes au conseil, d'employer 600.600 francs à la distribution d'un dividende de 12 % aux actions et de reporter à nouveau le solde de 177.646 fr. 14.

L'assemblée a nommé administrateur M. Edmond Claude, notaire à Roubaix, et réélu M. Labbée et de Boisroger commissaires des comptes ; toutes les résolutions présentées par le conseil ont été approuvées à l'unanimité.

Le coupon n° 5 est payable à raison de 60 francs bruts à partir du 5 mars aux caisses de la Banque.

Avant l'assemblée générale ordinaire, une assemblée extraordinaire avait été tenue, avec le bureau indiqué ci-dessus, dans le but d'apporter quelques modifications à divers articles des statuts.

Les propositions présentées par le conseil cette assemblée ont été adoptées à l'unanimité.

Caisse commerciale et industrielle de Paris

⁴ Xavier Reille (1871-1944) : polytechnicien, frère aîné d'Amédée, président de la Compagnie générale industrielle (1921). Voir [encadré](#).

Assemblée générale ordinaire du 4 mars 1911.
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 mars 1911)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à nos statuts, nous venons vous soumettre les comptes et le bilan de l'exercice 1910 et vous en demander l'approbation.

Ainsi que vous le montrera l'examen comparatif que nous avons fait des trois derniers exercices dans le corps du présent rapport, les opérations de notre Société suivent une marche ascendante des plus intéressantes. L'exercice 1910 est particulièrement fructueux. Nous commençons à recueillir le produit des efforts que nous avons faits pendant ces dernières années pour développer nos relations à l'étranger et étendre notre activité en dehors des affaires de travaux publics auxquelles nous l'avions d'abord plus particulièrement appliquée.

Les différents réseaux de chemins de fer secondaires en France dans lesquels nous avons des intérêts, notamment le Sud-Ouest et l'Yonne, continuent à se développer et donnent des résultats satisfaisants.

Nous avons à nous féliciter de l'extension de nos opérations au Brésil et dans la République Argentine, où notre Société a réalisé de très importantes affaires.

Le Crédit foncier du Brésil, dont nous sommes les promoteurs et dans lequel nous avons conservé un intérêt très important, a ouvert ses guichets à Rio à la fin du premier semestre de l'année dernière. Son premier exercice se clôt avec un chiffre de bénéfices des plus encourageants, en dépit de la durée restreinte de cet exercice et du ralentissement momentanément imposé aux affaires par la fermeture temporaire de la Caisse de Conversion qui, comme vous le savez, n'a recommencé ses opérations qu'au commencement de cette année.

Nous avons, dans le cours de l'exercice 1910, pris un intérêt important dans la Banque hypothécaire du Brésil, société dont la fondation remonte à 1899 et dont les privilèges sont considérables. Avec la participation de la Banque Loste et Cie, et du Crédit foncier du Brésil, nous avons constitué un Syndicat en vue d'assurer une marche parallèle et une féconde coordination d'efforts entre le Crédit foncier du Brésil et la Banque Hypothécaire, et de porter le capital de cette dernière de 8.000 à 16.000 contos (27 millions de francs). Cette opération a été réalisée dans le dernier trimestre de l'année.

L'exercice 1919 a bénéficié notamment, comme nous vous le disions l'an dernier, des bénéfices que nous a valu l'émission de 73.000 obligations du Crédit foncier du Brésil et de 60.000 obligations Port de Bahia, Vous savez que nous sommes intéressés dans la construction de ce port dont les travaux progressent normalement.

Nous avons pris aussi un intérêt d'une certaine importance dans la Compagnie d'exploitation du port de Rio-de-Janeiro.

Enfin, nous devons nous féliciter des heureux résultats de nos opérations de change.

Au cours de l'année, nous avons acquis le contrôle de la Compagnie « Viação Geral de Bahia » qui exploite un réseau d'un millier de kilomètres de chemins de fer fédéraux, ce qui nous a permis d'obtenir, par un contrat signé à Rio le 31 octobre dernier, entre le gouvernement brésilien et notre vice-président et administrateur délégué, M. Marcel Bouilloux-Lafont, la concession de plus de 2.000 kilomètres nouveaux de chemins de fer fédéraux dont environ 1.500 à construire par nous.

En tenant compte de 450 kilomètres de lignes actuellement exploitées par une autre Compagnie et incorporées par décret au réseau, nous avons donc en mains un réseau de près de 3.500 kilomètres de lignes fédérales partant de l'État de Bahia et rayonnant dans les États de Minas, Sergippe et Alagoas.

Les travaux à exécuter d'après le programme envisagé dans le décret de concession n° 8321 publié au *Diario Oficial* du 6 novembre 1910 représentent un montant d'environ 180 millions de francs qui seront payés en rente fédérale par le gouvernement brésilien.

Des modifications à ce contrat. sont actuellement à l'examen avec le nouveau ministère brésilien et semblent susceptibles d'aboutir à une augmentation du réseau concédé, moyennant l'acceptation par nous d'altérations d'ordre principalement technique.

Nous croyons pouvoir envisager dans le développement normal de cette opération, des bénéfices intéressants pour les exercices ultérieurs.

Enfin, nous nous sommes encore intéressés au Brésil à différentes affaires minières.

En Argentine, nous avons pris un important intérêt dans un des premiers établissements de crédit foncier, qui existe depuis onze ans et donne des résultats de premier ordre : le Crédit foncier mutuel « El Hogar Argentino » et, en collaboration avec la Société centrale des banques de province, nous avons procédé, le 17 décembre dernier, avec un légitime succès, à l'émission de 100.000 obligations foncières 5 % 1910.

Les relations que nous nous sommes créées au courant de l'année dernière en Argentine nous permettent d'espérer des avantages sérieux de nos opérations avec ce pays.

En Europe, nous nous sommes créé également des points d'attache en Orient, et notamment en Roumanie où nous avons fait une opération financière avec une des premières banques du pays, relativement aux emprunts de la ville de Craiova.

Nous avons enfin, au cours de l'exercice, pris des participations dans différentes émissions, telles que : Syndicat des actions privilégiées de la Société Toulousaine du Bazacle, Emprunt fédéral brésilien, État de Bahia, Emprunt russe Volga-Bougoulma, Emprunt du Montenegro, San Francisco Railways, Minas Geraes, Emprunt bolivien, Emprunt mexicain 1910, Obligations Brazil Railways, etc.

Dans le courant de l'exercice dernier, nous avons été privés de la collaboration de M. Édouard Fontaine de Laveleye qui, en présence de l'extension des affaires prises personnellement par lui dans l'État du Parana, et notamment dans les chemins de fer du Sud du Brésil, a dû s'y consacrer complètement et nous a priés d'accepter sa démission d'administrateur de notre société. Nous avons parfaitement compris, tout en la regrettant, cette décision qui nous prive d'un utile concours.

Nous vous proposons, Messieurs, de nommer comme administrateur, M. Edmond Claude, notaire à Roubaix, qui vient de céder son importante étude pour nous apporter sa collaboration active.

M. Claude a fait ses preuves dans ses fonctions d'officier ministériel et nous sommes heureux de le proposer à vos suffrages.

Cette année arrivent à expiration les mandats de MM. Edmond Coignet et Maurice Mollard. M. Mollard, qui part prochainement pour de longues missions à l'étranger, nous a avisés qu'il ne se représentait pas. Vous regretterez comme nous, Mes sieurs, le départ de ce collaborateur dévoué.

Nous pensons, Messieurs, que l'importante concession obtenue tout récemment par M. Edmond Coignet dans l'Équateur avec les travaux d'assainissement de Guayaquil, lui permettront de nous conserver le précieux concours de son activité, ce dont nous n'avons pu, en son absence, nous assurer en temps opportun, pour le présenter à nouveau à vos suffrages. Dès que nous serons fixés, votre conseil se fera un plaisir d'user, le cas échéant, de la faculté qu'il a de se compléter conformément à l'article 25 des statuts.

.....

CHEMIN DE FER DE BAHIA
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 avril 1911)
(*Gil Blas*, 12 avril 1911)

Le baron Reille, président de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, dès son arrivée à Rio de Janeiro, a eu plusieurs conférences avec le ministre des travaux publics, relativement à la révision du contrat des chemins de fer de Bahia. Il espère arriver à une entente prochainement et arrêter les bases financières d'un nouveau contrat satisfaisant.

On lit, d'ailleurs, au sujet de cette affaire, qu'une première tranche de 60 millions en titres fédéraux 4 % serait émise le mois prochain, à Paris.

BRÉSIL

LE RÉSEAU FÉDÉRAL DE BAHIA
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 mai 1911)

En temps opportun, l'information a publié une analyse du contrat intervenu entre le ministre des travaux publics, d'une part, et la Caisse commerciale et industrielle de Paris, de l'autre, en vue de l'exploitation et du prolongement des chemins de fer de l'État de Bahia, rachetés par le gouvernement fédéral.

La légitimité de ce contrat, comme celle de plusieurs autres ayant été contestée par le nouveau ministre des travaux publics, M. Seabra, des négociations ont été de nouveau engagées pour arriver à un arrangement amiable et elle viennent d'aboutir.

Notre confrère, Le Brésil, revenant sur cette question s'exprime ainsi :

Le contrat définitif du réseau fédéral de l'État de Bahia vient d'être signé, ainsi que nous l'avons annoncé, à la suite du voyage à Rio de M. le baron Reille, président de la « Caisse commerciale et industrielle de Paris ».

Le réseau ferré de l'État de Bahia fut constitué par décret du 29 janvier 1909, approuvant le contrat passé avec la Compagnie fermière « Viação ferra da Bahia* », pour l'exploitation et le prolongement des chemins de fer de l'État rachetés par le gouvernement fédéral.

La « Caisse commerciale et industrielle de Paris » ayant acquis le contrôle de cette Compagnie fermière, passa, en la personne de son administrateur, M. Bouilloux-Lafont, un nouveau contrat en octobre dernier, avec l'ex-ministre des travaux publics du Brésil, M. Francisco Sà, quelques jours avant la fin du gouvernement du président Nilo Peçanha.

Le Brésil, dans son numéro du 1^{er} janvier dernier, a fait connaître les grandes lignes de ce contrat qui vient d'être révisé, dans des conditions encore plus avantageuses, par M. Seabra, ministres des travaux publics du nouveau président, le maréchal da Fonseca, avec le baron Reille.

Il s'agit d'un réseau de près de 5.000 kilomètres, appelé à jouer dans le Nord du Brésil le même rôle que la Brazil Railway Co joue dans le Sud, pour l'unification et le développement du système de communications. Il englobe les vieilles lignes rachetées par le gouvernement fédéral, le Bahia-São Francisco Railway et le Central-Bahia, anciennes compagnies anglaises, leurs prolongements en construction, de Timbo à Propria, dans l'État de Sergipe, le chemin de fer de Nazareth, propriété de l'État de Bahia, le chemin de fer de Bahia et Minas (Caravelles à Théophile Ottoni), probablement aussi le chemin de fer Centre-Ouest de Bahia et, enfin, 2.300 kilomètres de lignes nouvelles à construire.

Le réseau ferré de Bahia, constitué et développé parallèlement à la construction du port de Bahia par les capitaux français, projette vers le nord, l'ouest et le sud, trois grandes artères dont les objectifs essentiels sont d'attirer vers le port de Bahia le trafic de toute la riche vallée du rio São Francisco, en même temps que de servir de lien entre le nord et le sud du Brésil.

Après avoir franchi le fleuve São Francisco, une de ces artères poussera un prolongement jusqu'au Tocantins en complétant ainsi la communication ferrée et fluviale avec le Para et l'Amazone, tandis qu'au sud, une autre artère du réseau de Bahia ira se souder à Montes-Claros avec la grande ligne principale du chemin de fer central qui va de Rio-de-Janeiro au même fleuve São Francisco, et établira la communication entre Bahia, Rio-de-Janeiro et tout le sud du Brésil.

Cette jonction s'imposait d'ailleurs, en dehors de l'intérêt des communications générales, pour le développement des régions intérieures situées entre Machado-Porteilla et Montes-Claros, pleines de ressources naturelles de toutes sortes.

Le nouveau contrat du réseau ferré de Bahia approuvé par décret publié le 4 avril, maintient les dispositions de l'ancien quant à l'unification de la largeur des voies du réseau, à la réfection des voies, à l'augmentation du matériel roulant, enfin à la construction des lignes de jonction avec les quais du port de Bahia et entre les diverses lignes déjà existantes, et à l'exécution de leurs prolongements et embranchements. Il comporte aussi de nouvelles lignes ayant pour objet de desservir des régions qui n'avaient pas été favorisées par le précédent contrat.

Les principales modifications apportées à celui-ci sont : l'achat de deux chemins de fer de l'État de Bahia indispensables à la bonne exécution générale du réseau, la fixation dès maintenant du capital initial de l'entreprise concessionnaire, l'augmentation de la quote-part à payer par celle-ci pour le contrôle fiscal, l'augmentation de la redevance d'affermage de la Compagnie concessionnaire et l'élévation de 80 à 83 % net du type de l'emprunt à contracter pour le paiement de la construction.

De plus, le nouveau contrat stipule que les études des nouvelles lignes seront faites par le gouvernement d'accord avec la loi de 1903, dans un délai de dix-huit mois, que le paiement de la construction sera effectué en papier-monnaie, indépendamment de la fixation du change, et que le gouvernement aura toute liberté de faire comme il lui conviendra les emprunts nécessaires, au type convenu, pour les constructions.

Il sera fait immédiatement un emprunt de 60 000.000 de francs, dont la moitié sera déposée à la Banque du Brésil et la moitié dans une Banque française agréée par le gouvernement, la Compagnie concessionnaire s'engageant à déposer dans les huit jours après l'enregistrement du contrat par la Cour des Comptes une avance de 15.000.000 de francs pour commencer ses travaux.

Le nouveau contrat contient l'engagement pour l'entreprise de coloniser les zones le long de ses voies, d'utiliser le charbon de terre sur les lignes principales, de réduire ses tarifs pour certains transports spéciaux, de fixer le personnel d'accord avec le gouvernement.

Le gouvernement a augmenté ses avantages par l'élévation du type de l'emprunt, par la liberté qui lui est laissée pour le paiement des travaux de construction et enfin par l'accroissement de ses garanties.

Les nouveaux prix de série pour le paiement de ces travaux ont été fixés d'après une moyenne entre ceux stipulés dans les contrats des chemins de fer de Maranhão et de Rio Grande do Norte et ceux du Chemin de fer Central du Brésil, le gouvernement se prémunissant ainsi contre des prix excessifs ou des contestations ultérieures sur ceux-ci.

En compensation, la Compagnie concessionnaire voit augmentées les lignes nouvelles à construire de près de 600 kilomètres, qu'elle entreprendra quand elle la jugera convenable. Elle a obtenu, en outre, de grandes améliorations dans les conditions techniques, financières et économiques de la transaction.

Bref, le nouveau contrat satisfait tout la monde : M. Seabra, ministre des travaux publics, les concessionnaires, les plus rigoureux censeurs de la morale administrative et enfin les politiciens de l'État de Bahia, dans la réconciliation desquels avec le gouvernement fédéral ledit contrat a joué un certain rôle.

Gustave de LAURENS DE WARU, directeur

Né à Londres, le 25 décembre 1870.

Petit-fils d'Adolphe de Waru (1802-1890), régent de la Banque de France, président d'honneur du Paris-Orléans, et d'Adèle Delahante.

Fils de Pierre de Waru (1837-1914), vice-président du Paris-Orléans, et de Jeanne de Sade.

Neveu de Paul de Waru (1838-1904), général, et d'André de Waru (1846-1926), vice-président du comité de direction des Chemins de fer du Nord.

Marié à Paris VIII^e, le 13 février 1912, à sa cousine Nicole de Waru, divorcée d'Hendecourt, fille du général.

Commissaire aux comptes de la [Société pyrénéenne d'énergie électrique](#) (1907), et des Charbonnages de Pobedenko à Bruxelles,

Administrateur de la Société anonyme de contrôle et d'administration fiduciaire, à Casablanca (septembre 1921),

des Papeteries du Marais et de Sainte-Marie (avec Xavier Reille),

commissaire des comptes de la Société biterroise de force et lumière (1923),

et administrateur de la Société toulousaine du Bazacle (1926), filiales de la SPEE, administrateur de l'[Omnium colonial](#) (oct. 1930)

de la [Société chérifienne d'hivernage](#) (démissionnaire en 1933)

et de l'[Union bananière de Guinée](#) (1932).

Avis de décès à Neuilly-sur-Seine : *Aujourd'hui*, 18 février 1942.

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 décembre 1911)

Dans sa séance du 27 décembre, le conseil d'administration de la Caisse Commerciale et Industrielle de Paris a nommé directeur, M. Gustave de Waru, et sous-directeur M. Gaston Checcacci en confirmant les pouvoirs de M. Jacques Rendu sous-directeur.

Caisse commerciale et industrielle de Paris

(*L'Information financière, économique et politique*, 6 mai 1912)

Assemblées ordinaire et extraordinaire du 30 avril 1912.

Les actionnaires de cette Société se sont réunis en assemblées générales ordinaire et extraordinaire sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, président du conseil d'administration, assisté de M. Marcel Bouilloux-Lafont et de M. l'intendant général Baratier comme scrutateurs, et de M. de Waren, comme secrétaire.

7.214 actions étaient présentes ou représentées.

Assemblée extraordinaire.

À cette assemblée, une unique résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité :

RÉSOLUTION

Sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts ainsi conçu : « Le fonds social est fixé à la somme de cinq millions de francs divisée en dix mille actions de 500 francs chacune » en le remplaçant par le suivant :

Article 5

« Le fonds social est fixé à la somme de cinq millions de francs divisée en vingt mille actions de 250 francs chacune. »

Assemblée ordinaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 34 des statuts, nous venons vous soumettre les comptes et le bilan de l'exercice 1911 et vous en demander l'approbation.

Vous constaterez par les résultats de l'année, que la marche de notre société ne s'est pas ralentie dans la voie de particulière prospérité dans laquelle elle est entrée depuis deux ans ; la conclusion des affaires que nous avons en préparation et le développement normal des affaires que nous avons créées ou reprises, nous permettent d'envisager avec la même confiance les années qui vont suivre.

Il semble que nous devons attribuer pour une grande part les résultats acquis au contact permanent que nous avons maintenu avec l'Amérique du Sud, non par l'envoi de simples mandataires, mais par le séjour d'administrateurs mêmes qui, après étude sur place et en parfaite connaissance de cause, ont pu, grâce à leur autorité et aux pleins pouvoirs dont ils étaient munis, prendre en temps opportun toutes initiatives et décisions utiles.

Vous joindrez, Messieurs, vos remerciements aux nôtres vis-à-vis de nos président et vice-président : MM. le baron Amédée Reille et Marcel Bouilloux-Lafont, qui ont particulièrement payé de leur personne et dont les efforts ont été couronnés de succès.

Étant donné l'extension toujours croissante de nos relations en Argentine et au Brésil, et l'importance de plus en plus grande des organes que nous y avons créés, nous avons estimé que nous ne pouvions que bien nous trouver de l'installation à demeure de l'un d'entre nous pour la surveillance de nos intérêts. C'est à M. Alfred Conein, notre directeur, sur la compétence et le dévouement de qui nous savions pouvoir compter, que nous avons confié le soin de nous représenter à poste fixe à Rio de Janeiro. Nous l'avons en même temps appelé dans le sein du conseil d'administration, avec une délégation spéciale pour l'Amérique du Sud.

Nous vous soumettons aujourd'hui la ratification de la nomination de M. Alfred Conein comme administrateur, et nous ne doutons pas de votre approbation.

Notre vice-président et administrateur délégué, M. Marcel Bouilloux-Lafont, ayant exprimé le désir, en raison de ses fréquents séjours en Amérique et de l'extension de nos affaires, de partager la délégation générale avec M. le baron Xavier Reille, nous avons nommé ce dernier administrateur délégué concurremment avec M. Marcel Bouilloux-Lafont, et nous nous félicitons d'avoir obtenu de M. le baron Xavier Reille la collaboration suivie que nous lui avons demandée.

Nous avons nommé directeur, pour remplacer à Paris M. Alfred Conein, un de nos sous-directeurs, M. Gustave de Waru, dont, bien que nouveau dans la maison, nous avons été en mesure d'apprécier particulièrement les services.

Enfin, Messieurs, nous avons complété notre organisation intérieure en renforçant notre service des études avec des éléments jeunes et actifs pris dans les corps des ingénieurs sortant de École polytechnique et de l'École centrale.

L'extension de nos services rendant trop exigüe notre installation matérielle, nous avons dû louer dans le voisinage plusieurs locaux. Mais, étant donné les inconvénients

de la dissémination du personnel, nous avons dû envisager le transfert de notre siège dans un immeuble plus important, et nous avons saisi l'occasion qui se présentait à nous de nous intéresser à l'achat de l'immeuble actuellement occupé par la Société centrale des banques de province, 20 bis, rue Lafayette. Nous sommes assurés de pouvoir y trouver, lorsque cette dernière aura terminé la construction qu'elle va élever rue Cambon, pour son installation personnelle, c'est-à-dire dans deux ans environ, tout l'emplacement qui nous sera nécessaire.

Au cours de l'exercice 1911, nous avons définitivement fixé nos accords avec le gouvernement des États-Unis du Brésil quant au réseau fédéral aboutissant à Bahia, et nous avons émis un emprunt de 60 millions de Rente Fédérale 4 % : malgré les circonstances difficiles dans lesquelles elle s'est présentée, au lendemain de l'incident d'Agadir, cette émission a trouvé près du public un accueil favorable. Cette opération a été effectuée avec le concours de la Société centrale des banques de province, de la [Banque privée](#) et du [Crédit mobilier français](#).

Accédant au désir du nouveau gouvernement brésilien, entré en fonctions en novembre 1910, nous nous sommes prêtés au remaniement du décret de concession du 31 octobre 1910, dans le sens d'une modification dans le tracé des lignes et de quelques-unes des conditions générales de concession ; cette modification a été compensée par une extension appréciable du réseau, et par le remplacement du forfait de construction par le travail à la série de prix.

Le nouveau décret remplaçant l'ancien est intervenu le 31 mars 1911, sous le n° 8648 et a été enregistré au tribunal des comptes le 16 juin 1911 ; sur le produit de l'émission de Rente Fédérale, le gouvernement, conformément au décret, nous a déposé 25 millions de francs destinés à contribuer au paiement des premiers travaux des lignes nouvelles.

La concession comporte aujourd'hui, tant à exploiter qu'à construire, un réseau qui représentera, y compris les lignes à racheter pour compte du gouvernement fédéral, plus de 5.000 kilomètres de chemins de fer dans les États de Bahia, Minas Geraes, Sergippe et Alagoas, c'est-à-dire dans une des contrées les plus riches du Brésil et complètement dépourvue jusqu'ici de moyens de communication.

En vue de la bonne marche de l'exploitation, d'une part, et d'autre part de la bonne exécution des travaux, il a été constitué deux sociétés distinctes.

L'exécution des lignes à construire a été confiée à la Société franco-sud américaine de travaux publics, dont le capital est de trois millions de francs entièrement versés, et dans laquelle nous avons pris une importante participation.

La remise en état et l'exploitation du réseau ancien ainsi que l'exploitation des lignes nouvelles au furet et à mesure de leurs construction, ont été confiées à la Compagnie des chemins de fer fédéraux de l'Est Brésilien, société au capital de douze millions de francs entièrement versés, dans laquelle le Crédit mobilier français s'est intéressé avec nous. La « Viação Gérai de Bahia » à qui la nouvelle société s'est substituée est entrée en liquidation.

Cette substitution a reçu l'agrément du gouvernement brésilien par décret en date du 11 octobre 1911 et le transfert officiel de la concession à la nouvelle société a été signé à Rio au ministère des travaux publics le 8 décembre suivant.

Nous avons une pleine confiance dans les résultats que vaudront à ce réseau la réfection complète dont il avait le plus urgent besoin, la fourniture du matériel roulant qui lui manquait et les prolongements ou raccordements de ses lignes. D'autre part, l'achèvement dans un avenir très proche du port de Bahia auquel il aboutit, à la construction duquel nous sommes intéressés, va donner un puissant essor à son trafic en même temps qu'à la mise en valeur d'une des contrées réputée parmi les plus riches du globe.

L'inauguration des premiers quais du port et des lignes du nouveau réseau a été faite le 19 juillet 1911 par le président de la République du Brésil, qui a été reçu par M. le

baron Amédée Reille et Marcel Bouilloux-Lafont, au nom de la Société de construction du Port de Bahia et de la Compagnie concessionnaire des chemins de fer.

L'activité avec laquelle sont poussés les travaux du port permet de prévoir leur achèvement avant la fin de l'année prochaine.

Pour les chemins de fer, la réfection a commencé dès la signature du décret, et se poursuit normalement, de même que la réorganisation de l'exploitation. La construction des lignes nouvelles va être initiée très prochainement, dès la remise des études du gouvernement.

Vous n'avez pas été sans apprendre les résultats obtenus par le Crédit foncier du Brésil que nous avons créé, et dont le développement suit une marche des plus caractéristiques ; ses résultats lui permettent, dès son deuxième exercice, de distribuer 6 % de dividende, et l'augmentation de capital à laquelle il procède, en vue d'étendre le champ de son activité à toute l'Amérique du Sud, doit avoir une répercussion très appréciable sur la progression ultérieure des bénéfices.

Nous avons, au cours du dernier exercice, accru l'importance de la participation prise par nous dans la Banque hypothécaire du Brésil, qui s'est mise définitivement d'accord avec le gouvernement fédéral brésilien pour modifier sa charte et s'assurer ainsi l'exercice de privilèges particulièrement intéressants.

Nous avons, d'autre part, concouru à la constitution d'une importante société immobilière. Elle a, dès ses débuts, su réaliser de très heureuses opérations de terrains à Rio de Janeiro, et s'associer au mouvement de croissance de la ville, qui s'est accusé d'une façon remarquablement rapide.

Nous avons continué de suivre au Brésil, avec la plus grande attention, les diverses affaires de mines où nous avons d'importants intérêts, et les rapports que nous avons reçus de nos ingénieurs confirment toutes nos espérances.

En Argentine, également, nous avons resserré encore nos relations avec le Banco El Hogar Argentino qui se développe sans cesse et dont le capital atteint actuellement 250 millions de francs. Au mois d'octobre 1911, les statuts de cette société ont été modifiés de façon à permettre au public français de s'intéresser plus facilement à cette brillante affaire. Deux de vos administrateurs sont entrés dans son conseil d'administration.

Nous avons, au cours de l'exercice, procédé à rémission de 70.000 obligations 4 1/2 % du Banco El Hogar Argentino, avec le concours de la Société centrale des banques de province, et cette émission a été couronnée d'un plein succès.

En Argentine, également, nous nous sommes intéressés à des affaires d'électricité donnant déjà des résultats très rémunérateurs et à qui une progression incessante des recettes promet un fort bel avenir.

L'extension croissante de notre champ d'action dans l'Amérique du Sud n'a pas détourné notre attention de nos affaires européennes, que nous avons suivies avec la même sollicitude. Les différents réseaux de chemins de fer dans lesquels nous sommes plus particulièrement intéressés, tant en France qu'à l'étranger, ont suivi leur cours normal, tant au point de vue de l'exploitation qu'au point de vue de la construction. Nous ferons une mention spéciale pour le réseau du Circumetnea dont la réorganisation est en bonne voie et pour lequel nous avons obtenu des autorités municipales italiennes satisfaction à nos justes réclamations.

Enfin, nous avons participé à plusieurs des principales émissions faites au cours de l'année.

Deux de nos administrateurs sortent cette année : MM. le baron Amédée Reille et Alphonse Lazard ; nous les présentons à nouveau à vos suffrages.

Vous aurez également à nommer un commissaire des comptes pour l'exercice, en remplacement de M. Labbé, commissaire sortant rééligible.

.....

Société centrale des Banques de Province
(*Le Capitaliste*, 25 juillet 1912)
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 juillet 1912)

[...] la Société centrale des Banques de Province vient d'acquérir la majorité des actions de la Caisse commerciale et industrielle de Paris [...].

Comme conséquence, le conseil d'administration de la Caisse commerciale et industrielle de Paris s'est complété par la nomination de MM. [...] C. Matheron, administrateur de la Société centrale des Banques de province et directeur de la Compagnie algérienne. [...]

Valeurs d'actualité

Caisse commerciale et industrielle de Paris
(*La Gazette de France*, 30 octobre 1912)

Elle fut fondée en 1897. Son rôle éminent ne date toutefois que de cinq ou six ans Le succès lui est venu grâce aux banquiers Bouilloux-Lafont, d'Étampes, de MM. Reille, bien connus par la haute situation politique et industrielle de leurs familles, de MM. Coignet et Grosselin, entrepreneurs de travaux publics, et aussi, au début, de M. de Fontaine de Laveleye.

La Caisse commerciale est surtout une banque d'affaires, constituant des sociétés, émettant des valeurs. Son capital est toujours de 5 millions de francs, divisé en 20.000 actions de 250 fr. qui *ne sont pas cotées*.

Depuis 1908, le développement du portefeuille-titres et des participations a été le suivant :

	Portefeuille	Participations
1908	14.403.442	4.112.073
1909	29.263.735	125.270
1910	30.291.265	712.201
1911	49.442.390	3.790.836

Mais aussi les bénéfices, répartitions et dividendes ont été établis ainsi qu'il suit :

	Bénéfices	Répartitions	Divid.
1908	704.794	250.000	5 %
1909	801.698	300.000	6 %
1910	4.824.473	600.000	12 %
1911	5.431.666	1.000 000	20 %

Les disponibilités, au dernier bilan, se montaient à 23 millions 1/2 pour la Caisse, espèces dans les Banques, etc., et pour les comptes courants et avances à 23 millions, soit 46 millions 1/2. L'actif immobilisé, portefeuille et participation, s'élevait à 53 millions environ. Les exigibilités immédiates n'atteignent pas 10 millions pour 75 millions d'exigibilités à terme. On ne saurait rencontrer une situation plus encourageante.

*
* *

D'où proviennent ces gains considérables ?

D'une évolution fort curieuse. De banque d'affaires françaises, cette institution, fort prudemment et audacieusement gérée, est devenue une banque d'affaires pour l'extérieur.

Elle s'était occupée d'abord de chemins de fer français d'intérêt secondaire : Compagnie des Chemins de fer du Sud-Ouest, Compagnie des Chemins de fer de Saône-et-Loire, Compagnie des Chemins de fer de l'Yonne. Mais un jour, elle reprit l'affaire du Port de Bahia de la maison Étienne Muller. Ce fut sa fortune. La Société de Construction du Port de Bahia était bonne par elle-même. De plus, c'était la mainmise sur le développement économique du Brésil, région éminemment favorable aux entreprises diverses. La Société ne se contenta pas d'émettre des obligations, elle fonda affaires, s'y intéressa ; plaça ses dirigeants à la tête des conseils d'administration.

Peu à peu, une union intime s'établit entre Caisse commerciale et la Société Centrale des Banques de Province, qui, elle aussi, sentait le besoin de passer par une évolution analogue (ce qui n'empêche pas la Caisse de travailler également avec la [Banque Loste](#) et le [Crédit mobilier](#)). Une des premières affaires communes fut le Crédit foncier du Brésil, constitué réellement en 1909 au capital de 1 million, porté à 12 millions 1/2 l'année suivante, dont la moitié versée, fortifiée cette même année de 75.000 obligations de 500 fr. 5 % ; et haussé à 50 millions en 1912, par la création de 75.000 actions de 500 fr. émises à 565 fr.

Au Crédit foncier du Brésil, il convient de joindre la Banque hypothécaire du Brésil, qui a des liens étroits avec le Crédit foncier du même pays, la Société franco-sud-américaine, la Société de construction pour chemins de fer au Brésil, la Compagnie des chemins de fer fédéraux de l'Est brésilien, qui a pour but d'exploiter les chemins de fer construits par la société prenante, la Société immobilière de Rio de Janeiro, etc., etc.

Au cours de l'année 1910, Caisse commerciale a pris une participation dans El Hogar Argentino, dont une tranche nouvelle s'émet en ce moment.

*
* *

Actuellement, les relations de la Caisse commerciale et de la Société centrale deviennent de plus en plus étroites. La Société centrale a acquis, en effet, la majorité des actions de la Caisse commerciale. Quatre des administrateurs de la Société Centrale son entrés au conseil de la Caisse : MM. Adam, président ; Buffet, vice-président et président de la Société Nancéienne ; Casimir Petit, administrateur délégué, et C. Matheron, administrateur. Le baron Reille, président de la Caisse commerciale, devient administrateur de la Société centrale. Les affaires déjà dirigées en commun, ne pourront que gagner à cette sorte de fusion.

CL. DE LESSAT.

Caisse commerciale et industrielle de Paris
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 et 12 novembre 1912)
(*Le Petit Parisien*, 7 novembre 1912)

Les actionnaires de la Caisse commerciale et industrielle de Paris se sont réunis le 25 octobre 1912, au siège social, 6, rue de Londres, en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée a modifié l'article 23 des statuts en fixant le nombre des administrateurs à quatre au moins et quatorze au plus.

Conformément à l'article 31 des statuts et à l'article 40 de la loi de 1867 sur les sociétés, l'assemblée a ratifié divers accords, notamment ceux passés avec la Société centrale des banques de Province.

Enfin, l'assemblée a procédé au renouvellement du conseil en nommant ou renommant administrateurs : MM. le baron Amédée Reille, Marcel Bouilloux-Lafont, Achille Adam, le baron Xavier Reille, Paul Grosselin, Maurice Bouilloux-Lafont, Edmond Claude, Alphonse Lazard, Alfred Conein, Jean Buffet, Casimir Petit, Célestin Matheron, Émile de Trincaud la Tour.

Toutes les résolutions présentées ont été votées à l'unanimité.

Le nouveau conseil s'est réuni à l'issue de l'assemblée et a constitué son bureau de la façon suivante :

M. le baron Amédée Reille, président ;

M. Marcel Bouilloux-Lafont, vice-président et administrateur délégué ;

M. Achille Adam, vice-président ;

M. le baron Xavier Reille, administrateur délégué.

Ajoutons, à propos de cette société, que le conseil d'administration a décidé la mise en paiement, à partir du 1^{er} novembre, d'un acompte de 5 % à valoir sur le dividende de l'exercice en cours. Cet acompte sera payable à raison de 12 fr. 60. net d'impôts ; les impôts afférents à cet acompte seront déduits du solde distribué à la clôture de l'exercice.

Caisse commerciale et industrielle de Paris
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 mars 1913)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 3 mars sous la présidence de M. le baron Reille, président du conseil d'administration, assisté de MM. les représentants de la maison Bouilloux-Lafont et de la Société centrale des banques de province, scrutateurs.

Lecture est donnée des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes, puis les résolutions suivantes, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

LES RÉOLUTIONS

1. Approbation des comptes et du bilan par le conseil d'administration.
 2. Approbation de la répartition des bénéfices présentés par le conseil et fixation du dividende à 75 francs par action.
 3. Réélection des commissaires des comptes.
 4. Autorisations accordées aux administrateurs par la loi de 1867.
(Voir dans un prochain numéro les rapports et le texte complet des résolutions.)
-

Assemblée générale ordinaire du 3 mars 1913
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 mars 1913)

Les actionnaires de la Caisse commerciale et industrielle de Paris se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le lundi 3 mars, à 11 heures du matin, au siège social, 6, rue de Londres, sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, assisté de MM. M. Bouilloux-Lafont et J. Ranson.

15.088 actions étaient représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
sur l'exercice 1912

Messieurs,

Conformément à l'article 34 des statuts, nous venons vous soumettre les comptes et le bilan de l'exercice 1912 et vous en demander l'approbation.

Les résultats de l'année justifient les espérances que nous vous avons fait concevoir l'année dernière, et cela, malgré la crise qui, en éveillant des craintes sérieuses de conflit européen à la suite des événements balkaniques, a si profondément troublé notre marché pendant les derniers mois de l'exercice.

Cette année encore, notre président, M. le baron Amédée Reille, a été en Argentine et au Brésil pour y assurer le développement de notre activité.

En Argentine, nous avons continué notre concours au Banco El Hogar Argentino dont la prospérité ne cesse de s'accroître. Son compte de profits et pertes pour l'exercice 1911-1912 s'est soldé par un bénéfice d'environ 13.000.000 de francs.

Au cours de cet exercice, et avec le concours de la Société Centrale des Banques de Province, joint à celui de la Banque Française pour le Commerce et l'industrie, nous avons procédé au placement d'une série européenne d'actions de préférence nouvelles du Banco El Hogar Argentino. Ces titres ont rencontré auprès du public une faveur méritée.

Des accords sont intervenus entre notre Société et la Compagnie Anglo-Argentine d'Electricité, société au capital versé de 4.831.230 pesos monnaie nationale, qui exploite en Argentine de nombreuses concessions municipales réparties dans différentes provinces et intéressant des villes dont l'importance va sans cesse en croissant. Depuis plusieurs années, cette Société, tout en dotant, largement ses réserves, a pu distribuer un dividende de 8 % à ses actionnaires. Ces accords ont notamment ménagé une importante participation dans la Société Anglo-Argentine à la Compagnie électrique pour la France et l'étranger*, société à laquelle nous sommes intéressés et qui possède dans les Alpes un ensemble de chutes représentant environ 40.000 chevaux de force. Le capital de cette société a été porté récemment de 5.500.000 francs à 8.000.000 de francs.

Au Brésil, nous avons suivi de près l'organisation et le fonctionnement de la Compagnie des Chemins de fer Fédéraux de l'Est Brésilien* dont nous avons le contrôle. Il a été procédé à la remise en état de l'ancien matériel roulant, ainsi qu'à l'acquisition des locomotives et du matériel neufs. Les travaux de réfection et d'unification des voies existantes sont, à l'heure actuelle, sur le point d'être terminés sur la première section.

La construction des lignes nouvelles pour lesquelles la Compagnie a déjà reçu les études de plus de 1.500 kilomètres a été commencée dans le deuxième semestre de l'année.

La Compagnie a veillé à ce que, pendant l'exécution de ce programme, aucune gêne ne soit apportée à l'exploitation du réseau, exploitation qui ne peut manquer par la suite de se ressentir heureusement des effets de cette transformation. Il n'est pas douteux, d'autre part, que l'achèvement prochain des travaux du Port de Bahia ne soit

appelé aussi à avoir une répercussion des plus intéressantes sur le développement du trafic.

La Société Franco-Sud Américaine de Travaux publics qui, ainsi que vous le savez, est chargée de la construction des lignes, des fournitures de rails et de matériel roulant, a procédé aux commandes et à l'expédition du matériel que le gouvernement brésilien a autorisé à importer. Au cours de l'exercice, le chiffre des fournitures de rails et de matériel envoyées au Brésil par cette Société a atteint près de 40.000 tonnes.

Les travaux du Port de Bahia* ont été poussés avec vigueur, et le port entre en exploitation : nous croyons savoir que le commencement d'avril sera fixé d'un commun accord entre le gouvernement brésilien et la Compagnie concessionnaire comme point de départ à la perception au profit de la Compagnie des taxes qui assurent à celle-ci les premiers revenus de l'exploitation.

Au Brésil encore, la Compagnie Conquista-Xicao Gold Mines Limited*, dans laquelle nous sommes intéressés, compte avoir terminé ses installations d'usines génératrices et ses pompes élévatrices dans le cours de l'année 1913 ; elle pense pouvoir entrer en exploitation au cours de l'été prochain. Elle a profité de cette période de construction pour poursuivre l'étude de ses gisements, et ses rapports confirment les espérances précédemment conçues.

Nous avons participé à l'augmentation de capital du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud et procédé, avec le concours de la Société centrale des banques de province, à l'émission de 75.000 actions nouvelles. Lors de cette opération, le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud a modifié ses statuts afin d'élargir son champ d'action.

Pendant l'exercice 1912, les résultats de cette affaire, qui est en plein développement, ont permis au conseil de proposer à l'assemblée générale un dividende de 7 % pour les actions et de 2 fr. 66 pour les parts de fondateur.

Nous vous avons entretenus, l'année dernière, de la constitution de la Société Immobilière « Companhia brasileira de imóveis e construções ». Ses opérations sont des plus fructueuses et nous n'avons qu'à vous féliciter d'avoir contribué à la fonder.

Le gouvernement, brésilien a cru devoir demander à la Banque hypothécaire du Brésil de compléter l'accord du 11 décembre 1911 en modifiant ses statuts. Cette importante question n'est pas solutionnée encore à l'heure actuelle, et nous sommes encore en négociations avec le gouvernement sur ce point.

Nos affaires européennes ont continué à avoir également toute notre sollicitude et toute notre attention. Nous vous signalerons plus particulièrement l'entrée en exploitation de la première partie du réseau des Chemins de fer du Midi de l'Italie sur une section de laquelle les trains circulent depuis octobre 1912.

De son côté, le chemin de fer du Circumetnea, dont nous vous avons déjà parlé l'année dernière, continue, à la suite de la réorganisation à laquelle il a procédé, à voir progresser ses recettes d'une manière satisfaisante.

En France, les diverses affaires, de chemins de fer notamment, dans lesquelles nous sommes intéressés, continuent à donner des résultats satisfaisants : certains réseaux sont en progression marquée.

Enfin, nous avons pris une large part avec la Banque Privée, l'Union Parisienne et MM. de Neuflize et Cie, à l'augmentation de capital de la Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais.

Permettez-nous, Messieurs, en terminant, de vous rappeler que vous avez à élire deux commissaires des comptes pour l'exercice 1913. MM. Labbée et Davy de Boisroger, commissaires sortants, sont rééligibles et se présentent à vos suffrages.

Nous allons examiner avec vous les différents postes du bilan en vous donnant les explications qu'il comporte.

.....

Banco El Hogar Argentino

Par délibération en date du 10 juin 1913, et en vertu de l'article 61 des statuts, le conseil d'administration du Banco El Hogar Argentino a décidé la création d'une nouvelle tranche d'obligations 5 %. Les pouvoirs ont été donnés à la Caisse Commerciale et Industrielle de Paris.

Le directeur, de Waru

Le sous-directeur, Checcacci.

Caisse commerciale et industrielle de Paris (*Le Figaro*, 17 novembre 1913)

M. le baron d'Anthoüard, ministre plénipotentiaire, qui, en cette qualité, a été accrédité auprès du gouvernement des États-Unis du Brésil, vient d'entrer dans le conseil d'administration de la Caisse commerciale et industrielle.

M. Alfred Conein, administrateur-délégué de cette société à Rio de Janeiro, y est arrivé le 2 courant.

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS ⁵ (*L'Information financière, économique et politique*, 8 janvier 1914)

Une assemblée générale extraordinaire de la Caisse commerciale et industrielle de Paris s'est tenue hier 6 janvier, 6, rue de Londres, présidée par le baron Amédée Reille, président du conseil d'administration. Plus de 18.000 actions sur 20.000 étaient présentes ou représentées.

Dans le rapport dont le président a donné lecture, le conseil d'administration rappelle le développement qu'ont atteint, depuis quelques années surtout, les affaires sociales, et fait valoir que la rémunération du capital actuel, tout en croissant progressivement jusqu'au chiffre de 30 %, a, chaque année, laissé une marge importante entre les bénéfices réalisés et ceux distribués.

Le total des bénéfices mis en réserve ou reportés à nouveau atteignait, au 31 décembre 1912, une proportion voisine de deux fois et demie le capital social.

Le Conseil est en mesure de dire, bien que les écritures au 31 décembre 1913 ne soient pas encore définitivement arrêtées, que cette proportion s'accroîtra encore dans le bilan soumis à l'assemblée ordinaire de 1914, le même dividende de 30 pour cent étant maintenu.

Une large augmentation du capital social assurera aux moyens financiers de la Société un développement parallèle à celui de son ensemble d'affaires. Mais le Conseil se préoccupe de sauvegarder, dans cette augmentation de capital, les légitimes espérances d'avenir que les étapes jusqu'ici franchies ont fait concevoir aux actionnaires anciens.

Aussi, a-t-il cherché une modalité qui leur réservât les plus-values futures, tout en ménageant aux capitaux nouveaux venus un rendement avantageux ; d'où la création simultanée de 8.000 actions, dites ordinaires, identifiées aux anciennes à dater de la

⁵ Communiqués des émetteurs ou résumés de documents officiels ou officieux au sujet desquels le journal décline toute responsabilité.

clôture de l'exercice 1913, et de 30.000 actions, dites de préférence, ayant droit à un intérêt fixe de 6 % à titre de dividende unique, privilégié et cumulatif.

Cette formule de la coexistence d'actions ordinaires à dividende variable et d'actions de préférence à intérêt fixe est courante dans des pays voisins ; notre propre législation tend de plus en plus à en faciliter l'usage. Elle semble trouver, dans le cas présent, une application particulièrement heureuse.

En effet, les actions de préférence qui seront émises dans le public, avec le concours de très importantes maisons de la place, auront un rendement fixe des plus intéressants.

D'autre part, les actions ordinaires, qui seront seules à intervenir dans la répartition de l'excédent des bénéfices, et dont le dernier dividende correspond à 30 % du nominal, seront réservées aux anciens actionnaires à 500 francs.

L'assemblée générale, à l'unanimité, a voté les diverses résolutions faisant suite au rapport du conseil et décidé de modifier en conséquence les statuts.

Caisse commerciale et industrielle de Paris
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 mars 1914)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue ce matin, au siège social, 6, rue de Londres, sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, président du conseil d'administration, assisté de MM. Bouilloux-Lafont et J Ranson, scrutateurs.

Lecture est donnée des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes que nous publierons dans un prochain numéro.

LES RÉOLUTIONS

Les diverses propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité, savoir :

1. L'assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1913 tels qu'ils sont présentés par les administrateurs et donne décharge de sa gestion pour cet exercice.

2. L'assemblée, sur la proposition du conseil d'administration et conformément aux statuts décide de répartir comme suit le solde du compte de profits et pertes au 31 décembre 1913 :

1° De distribuer un dividende de 5 % aux actions Fr. 250.000 00

2° 15 % au conseil d'administration 440.991 55

3° 5 % à la disposition du conseil 146.997 18

4° 25 % superdividende aux actions 1.250.000 00

5° Et de reporter à nouveau la somme de 3.342.287 95

Fr. 5.430.276 68

En conséquence, le coupon n° 10 sera mis en paiement aux caisses de la Société, à partir du 1^{er} avril 1914, à raison, sous déduction de l'impôt, de 62 fr. 50 par action de 250 francs.

Cette somme, jointe à la distribution de 12 fr. 50 faite le 1^{er} octobre 1913, porte à 30 % du capital, soit à la somme de 75 francs par action de 250 fr. le dividende de l'exercice 1913.

3. L'assemblée donne quitus définitif de leur gestion à MM. Alfred Conein ⁶ et Casimir Petit, administrateurs démissionnaires au cours de l'exercice écoulé.

⁶ Alfred Conein : devenu directeur du Crédit foncier du Brésil.

4. L'assemblée, conformément à l'article 25 des statuts, ratifie la nomination de MM. le baron d'Anthoüard de Wasservas, ministre plénipotentiaire, et Émile Level, directeur de la Banque Nationale de Crédit, en qualité d'administrateurs.

En outre, l'assemblée réélit administrateurs, dans les termes du même article 25, MM. le baron Xavier Reille et Célestin Matheron, administrateurs sortants.

5. L'assemblée générale nomme commissaires des comptes pour l'exercice 1914 M. Labbé, expert-comptable près la Cour d'appel et le conseil de préfecture, et Davy de Boisroger, propriétaire, avec faculté d'agir conjointement ou séparément, et fixe à 1.000 francs la rémunération de chacun d'eux.

6. L'assemblée autorise tous les administrateurs à conserver ou à prendre un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations avec la Société, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et à l'article 31 des statuts.

Un député tué à l'ennemi
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1917)

On annonce la mort du baron René Reille, député de la 2^e circonscription de Castres (Tarn), tué avant-hier au cours d'un bombardement dans la région de Saint-Quentin. Il était le petit-fils du baron René Reille représentant la même circonscription pendant plus de 30 ans. Né le 10 février 1888, c'était un de nos plus jeunes députés. Il avait succédé à son oncle, le baron Amédée Reille, président du conseil d'administration de la Caisse industrielle et commerciale.

PORT DE BAHIA
La carte forcée de la Société civile
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 mai 1918)

La Compagnie des Docks et du Port de Bahia communique la note suivante :

« La Compagnie Concessionnaire des Docks et du Port de Bahia informe ses obligataires que, par suite des accords passés avec la Société Civile des Obligataires, et qui, en vertu de la législation brésilienne sont obligatoires pour l'universalité des porteurs.

Les coupons n° 16 à 20 inclus sont annulés.

La valeur de ces coupons, soit 62 fr. 50, sera payée au porteur des titres en même temps que l'amortissement du capital, lequel aura lieu dans les conditions originaires prévues, sauf en ce qui concerne le délai d'amortissement de l'emprunt qui est porté à 70 ans à compter de 1932.

À cet effet, la garantie hypothécaire de 1^{er} rang a été élevée de 75 millions à 84.375.000 fr.

Dorénavant, tous les coupons, à partir du n° 24 inclus, échéance septembre 1918, seront payés sur la base de 5 1/2 %, soit : 13 75 par coupon sous la retenue des impôts.

La Compagnie concessionnaire prendra à sa charge sur les impôts retenus aux obligataires et par moitié lors du paiement de chaque coupon, une somme annuelle de 0 625.

En même temps que le coupon n° 24, il sera payé aux obligataires une soulte destinée à ramener le coupon n° 23 qui a été payé sur la base de 12 50 sous la déduction des impôts à la parité du coupon n° 24.

En raison de ce qui est exposé ci-dessus, les titres devront être estampillés et la feuille de coupons échangée.

Il est procédé à l'estampillage à la Caisse commerciale et industrielle de Paris, 6, rue de Londres, à Paris et la Société centrale des banques de Province, 41, rue Cambon, à Paris, en même temps qu'à l'échange de la feuille de coupons. »

*
* *

Nous avons tenu à reproduire *in extenso* cette note en raison des renseignements précis qu'elle fournit aux porteurs sur les accords passés entre la Société débitrice et la Société Civile des Obligataires.

Nous regrettons seulement que, sur un point, elle n'ait pas été plus explicite. On nous dit qu'en vertu de la loi brésilienne, les accords passés avec la Société Civile sont obligatoires pour l'universalité des obligataires ; mais quelle loi brésilienne ? On aurait bien dû la citer ; car, est-il très évident que les décisions de la Société Civile puissent s'imposer même aux obligataires qui n'en font pas partie ? Alors, on voudrait savoir pourquoi ; car il y a un certain nombre de milliers d'obligations qui, comme on va le voir, sont en dehors de la Société Civile.

Voici, en effet, comment se présente, à cet égard, la situation de la dette obligataire placée en France.

L'émission s'est faite en deux tranches. La première, de 50.000 titres, a été émise en vertu de la décision du 10 septembre 1906, *alors qu'il n'existait pas de société civile*.

La Société Civile n'a été constituée qu'en 1908 lors de l'émission de la seconde tranche, de 100.000 titres. Dans les statuts, il est dit que ces 100.000 titres adhèrent à la Société Civile ; il en était de même de 26 018 titres (n° 23983 à 50000) de la première tranche qui était encore en possession de deux banques, la Banque Étienne Muller et la Caisse commerciale et industrielle : la signature de ces banques entraînait incorporation desdits titres dans la Société Civile. Quant aux 23.982 autres obligations, leur adhésion devait résulter seulement de leur présentation éventuelle à une estampille.

On estime que, aujourd'hui, le nombre des obligations demeurées libres peut être encore de quelque 10 000. Pour ces 10.000 titres, il eût été bienséant de faire savoir en vertu de quelle loi brésilienne elles doivent subir les effets d'un contrat passé avec une société civile à *laquelle elles sont demeurées étrangères*, qui n'existait pas lors de leur émission. Il y a eu là un oubli fâcheux que l'on tiendra à réparer, nous n'en doutons pas.

*
* *

Une question se pose, plus grave.

À supposer que l'on puisse contraindre les obligataires de 1905 à accepter les conditions de l'espèce de concordat qui est intervenu, peut-on les obliger encore à faire partie de la Société civile formée en 1908 ?

Or, c'est là une prétention de la Compagnie, représentée en l'espèce par des banques françaises.

Déjà, la formation de la Société Civile de 1908, a été, nous semble-t-il, assez critiquable. On ne sait pas au juste comment les obligataires en ont connu les statuts. Et c'est grave, si l'on songe que dans les Sociétés Civiles, ordinairement à la dévotion du débiteur, les individus obligataires ne peuvent pas faire valoir leurs droits sans passer par

la Société Civile et que, dans la Société Civile même, une majorité peut consentir un abandon au débiteur au nom des obligataires.

Maintenant on prétend, chose inouïe, obliger les porteurs d'obligations créées antérieurement à la constitution de la Société civile, c'est à-dire les porteurs de l'émission de 1906, à y adhérer *sous peine de perdre la négociabilité de leurs titres* ! La Compagnie a fait des démarches à ce sujet. En sorte que, demain ou dans un avenir proche, si la Compagnie débitrice est embarrassée, elle négociera avec la Société civile de la façon la plus simple et la plus expéditive, et la minorité se trouvera en quelque sorte livrée, toute ficelée, aux décisions d'une Société créée par les débiteurs...

Il y a là non seulement une prétention exorbitante, mais un moyen de pression quelque peu scandaleux. Si les porteurs d'obligations sont tenus d'accepter les conditions du concordat, — ce qu'il faudrait encore leur prouver par la citation de la loi brésilienne — dans aucun cas, *on ne peut les chamber en société civile* et les obliger à se faire chamber ainsi par un procédé manifestement oppressif, arbitraire, qu'aucune loi, qu'aucune jurisprudence ne sauraient sanctionner.

Caisse commerciale et industrielle de Paris
(*L'Action française*, 28 juillet 1919)

L'assemblée générale annuelle de la Caisse commerciale et industrielle de Paris s'est tenue le 23 juillet.

En l'absence de M. le baron Amédée Reille, président, actuellement au Brésil, l'assemblée a été présidée par M. Marcel Bouilloux-Lafont, vice-président.

Les bénéfices de l'exercice se sont élevés à 1.776.988 fr. après des amortissements divers importants et constitution d'un fonds de prévoyance d'un million de francs.

L'assemblée a voté la mise en paiement d'un dividende de 30 francs net, à partir du 1^{er} août prochain, aux actions de préférence, ce qui absorbera une somme de 1.058.850 fr.13.

759.493 fr. 75 formant le solde du compte de Profits et Pertes sont reportés à nouveau.

Le rapport du conseil expose le développement des affaires de la Société, dont l'activité s'exerce principalement en Amérique du Sud. La hausse du change et l'accroissement des exportations dans cette partie du globe sont favorables aux entreprises du groupe, particulièrement bien placé pour profiter du mouvement que la paix ne saurait manquer d'imprimer aux affaires.

L'assemblée a décidé que les actions de préférence recevraient un dividende de 30 francs, payable à partir du 1^{er} août.

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juin 1920)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 21 juin, sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, président du conseil d'administration, assisté de MM. Lazard (représentant la maison Bouilloux-Lafont) et Ranson (directeur de la Société centrale des Banques de Province), scrutateurs, et de M. de Waru, directeur, en qualité de secrétaire.

Le rapport présenté par le conseil d'administration met en lumière la situation satisfaisante du Brésil et l'amélioration continue de la balance commerciale de ce pays au cours de 1919. L'excédent des exportations sur les importations, qui avait été de 42

millions de livres sterling, est passé à 52 millions de livres. Aussi le milreis a-t-il montré une stabilité remarquable par rapport à l'or ; sa valeur actuelle est d'environ 3 fr. alors qu'avant la guerre, à l'époque du fonctionnement de la caisse de conversion, il ne valait que 1 fr. 70. Il convient de remarquer que, dans l'établissement du bilan, le conseil n'a pas tenu compte de cette situation. Il n'en est pas moins vrai que la réserve latente ainsi constituée pourra se transformer en bénéfices effectifs lors des rapatriements de capitaux qui pourraient être effectués.

Le rapport passe en revue la situation généralement satisfaisante des principales affaires dans lesquelles la Société a des intérêts : Compagnie des Docks et du port de Bahia, Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, Banco el Hogar Argentino, Compagnie anglo-argentine d'électricité, Compagnie Générale des Tabacs, Société Sicilienne de Travaux publics, etc.

La Caisse Commerciale a participé d'autre part à l'augmentation du capital du [Crédit français](#) et à la création de la Société d'entreprises pour le reconstruction de Reims et des pays dévastés.

Au bilan, les effets à payer ne figurent plus que pour 510.000 fr. en diminution de plus de 7 millions sur l'an dernier, du fait du remboursement intégral des acceptations en cours.

D'autre part, les comptes courants créditeurs à vue accusent une augmentation de près de 8 millions, par suite de l'accroissement des dépôts.

Le solde du compte de profits et pertes accuse un bénéfice net de 5.863.437 francs.

Le conseil propose de payer les coupons n° 2 à 6 inclus des actions de préférence à raison de 30 fr. par titre et de répartir aux actions ordinaires un dividende de 5 %.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette répartition. Elle a ratifié la nomination de MM. Louis Jay et Émile Petit, en qualité d'administrateurs, et a nommé MM. Labbée et de Boisroger, commissaires des comptes.

SOCIÉTÉS NOUVELLES

Société d'études marocaines
pour le commerce, l'industrie, l'agriculture et les mines
(*Revue générale du froid*, février 1921)

Émile Petit, administrateur délégué adjoint de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, à Paris, rue de Londres, 6

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS (*L'Information financière, économique et politique*, 17 juin 1921)

L'assemblée générale de la Caisse commerciale et industrielle de Paris s'est réunie le 15 juin, au siège social, à 11 heures, sous la présidence le baron Amédée Reille, président.

Après un exposé de la crise économique au Brésil et en Argentine, le rapport du conseil d'administration donne connaissance de la marche des affaires auxquelles s'intéresse la société et soumet à l'assemblée l'approbation du bilan et des comptes tels qu'ils sont présentés.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 4.194.680 39
auquel il y a lieu d'ajouter le report antérieur, soit 733.791 33
donnant un total de 4.928.171 2

L'assemblée approuve les comptes et, conformément aux propositions du conseil, vote un dividende de 6 % aux actions de préférence et de 5 % aux actions ordinaires, après attribution de 2 millions de francs au fonds de prévoyance.

Il est reporté à nouveau 1.377.786 64

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain, à la Caisse commerciale et Industrielle de Paris, 6, rue de Londres, à raison de 20 fr. net d'impôts pour les actions de Préférence et à raison de 12 fr. 50, sous déduction des impôts pour les actions ordinaires.

L'assemblée générale a ratifié la nomination comme administrateurs, de MM. Privat-Deschanel ⁷, grand-officier de la Légion d'honneur, secrétaire général honoraire du ministère des finances, président du Crédit Français, et le comte Thibaut de Solages, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur civil des Mines, administrateur des Mines de Carmaux ⁸.

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 août 1922)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 31 juillet sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, président du conseil d'administration, assisté de M. Maurice Bouilloux-Lafont et du représentant de la Société centrale des banques de province, en qualité de scrutateurs.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1921 font ressortir un bénéfice de 1 million 64.526 fr. 52.

Ce bénéfice; joint au report de l'exercice précédente, 1.377.786 fr. 61, porte le disponible à 2.442.313 fr. 16.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a voté la répartition suivante :

Paiement du coupon n° 8 des préférence	900.000 00
10 % de cette somme pour impôts sur le revenu : 90.000 00	
Droits de ,transmission payés en 1921 sur les actions de préférence : 43.845 00	
Plus 1/9 ^e de 133.845 00	
Pour supplément de net d'impôt : 14.871 66	
Fonds de prévoyance	1.000.000 00
Dividende 5 % aux actions ordinaires	350.000
Solde à nouveau	43.596 50
	<u>2.442.313 16</u>

Le dividende des actions ordinaires et de préférence sera mis en paiement aux caisses de la société, le 1^{er} octobre prochain.

À la suite du vote de la répartition ci-dessus, le fonds de prévoyance à la disposition du conseil se trouve porté à 4 millions.

⁷ Georges Privat-Deschanel (1868-1942) : président du [Crédit français](#) (1919)

⁸ Thibaut de Solages (1889-1972) : cousin des frères Xavier et Amédée Reille. administrateur délégué (1921), puis président de la [Compagnie générale industrielle](#) (1944). Voir encadré.

Cette somme, jointe aux 16 millions des réserves, forme un total de 20 millions en regard du capital de 22 millions de francs.

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateur de M. Raymond de Burlet, et réélu administrateurs MM. le baron Amédée Reille et le baron d'Anthoüard. Elle a maintenu dans leurs fonctions les commissaires des comptes sortants, MM. Labbé et de Boisroger.

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 juillet 1923)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 28 juillet, sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, président du conseil d'administration, assisté de MM. M. Bouilloux-Lafont et baron d'Anthoüard, scrutateurs. 17.385 actions étaient représentées

Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1922, se traduisant par un bénéfice net de 1.637.604 fr., non compris le solde bénéficiaire reporté de l'exercice précédent, de 43.596 fr.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé la répartition ci-après de ce bénéfice : Paiement du coupon n° 9 des actions de préférence, 900.000 fr. ; 10 % impôt sur le revenu, 90.000 fr. ; droits de transmission 1922, 43.8-43 fr. 50 ; supplément pour le net d'impôt, 14.871 fr. 50 ; dividende de 5 % aux actions ordinaires, 350.000 fr. ; 15 % au conseil. 35.833 fr. 45 ; 5 % à la disposition du conseil, 11.944 fr. 49 ; report à nouveau, 234.708 fr. 27.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} octobre prochain, à raison de 30 fr. net pour les actions de préférence, contre remise du coupon n° 9, et de 12 fr. 50 brut pour les actions ordinaires, contre remise du coupon n° 14.

MM. Alphonse Lazard et Marcel Bouilloux-Lafont, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil indique l'importance croissante prise par les affaires sociales en Amérique du Sud, particulièrement au Brésil et en Argentine.

Les participations de la Société dans ces pays, ainsi qu'en Europe, ont donné toute satisfaction. L'administrateur délégué, M. Bouilloux-Lafont, a indiqué qu'alors qu'on n'est pas encore fixé sur la durée de la crise en Europe, l'avenir peut être envisagé avec le plus grand optimisme en ce qui concerne le développement des affaires au Brésil. Ceci confirme l'appréciation du représentant américain au dernier Congrès du coton, qui disait que, pour le Brésil, la situation se présente actuellement mieux que pour les États-Unis au lendemain de la guerre de Sécession.

Qui êtes-vous ? 1924

WARU (Gustave de), banquier, directeur général de la Caisse commerciale et industrielle de Paris ; administrateur de la Société des Papeteries du Marais.

62, rue François-1^{er} ; et pavillon de Wallery, par Villeneuve-la-Guyard (Yonne).

Marié à M^{lle} Nicole de Waru.

Club : Union artistique.

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS
(*L'Information, économique et politique, La Journée industrielle*, 16 juillet 1924)

L'assemblée générale annuelle s'est réunie au siège social, le samedi 12 juillet 1924, à 11 heures sous la présidence de M. le baron Amédée Reille, président.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

Les bénéfices de l'exercice se sont élevés à 1.723.563 fr. 49 au lieu de 1.637.604 fr. 71 pour 1922. Compte, tenu des reports antérieurs, le bénéfice disponible atteint 1.958.271 fr. 75.

Le dividende de 90 fr. net sur les actions de préférence et le dividende de 15 fr. brut aux actions ordinaires seront mis en paiement le 1^{er} octobre prochain.

Une somme de 413.231 fr. a été reportée à nouveau.

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS
(*L'Information, économique et politique*, 2 juillet 1925)

L'assemblée ordinaire annuelle s'est réunie au siège social le 30 juin 1925. Elle a approuvé toutes les résolutions qui lui ont été présentées.

Les bénéfices de l'exercice 1921 se sont élevés à 1.838.268 fr. 30 au lieu de 1.723.060 fr. 40 pour l'exercice 1923-

Compte tenu des reports antérieurs, le bénéfice disponible atteint 2.251.519 fr. 69.

Le dividende des actions ordinaires a été porté de 6 % à 7 %. Le report à nouveau s'élève à 605.234 fr. 21.

Les dividendes de 30 fr. net aux actions de préférence et de 17 fr. 50 brut aux actions ordinaires ont été mis en paiement immédiatement.

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS
(*L'Information, économique et politique*, 1^{er} août 1926)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 31 juillet a approuvé les comptes de 1925, se soldant par un bénéfice de 2.016.625 fr. 50 au lieu de 1.838.288 fr. 50 pour 1924.

Compte tenu des reports antérieurs, le bénéfice disponible atteint 2.623.329 fr. 74.

Le dividende des actions ordinaires a été porté de 7 % à 8 %. Le report à nouveau s'élève à 864.949 fr. 80.

Les coupons des actions de préférence et des actions ordinaires seront mis en paiement le 1^{er} octobre, sous déduction des impôts de finances.

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS
(*L'Information, économique et politique*, 2 octobre 1927)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, accusant un bénéfice de 2.665.926 francs, compte tenu du report antérieur de 864.949 francs.

Le dividende des actions ordinaires a été maintenu à 8 %. Le report à nouveau s'élève à 875.743 francs.

Le coupon 13 des actions de préférence sera mis en paiement à partir du 1^{er} octobre prochain, à raison de 16 fr. 40 au nominatif et 13 fr. 58 au porteur.

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS
(*L'Information, économique et politique*, 14 juillet 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue le 10 juillet sous la présidence de M. Marcel Bouilloux-Lafont, a approuvé les comptes de l'exercice 1927, se soldant par un bénéfice net de 4.782.452 francs, auquel s'ajoute le reliquat antérieur de 873.745 francs.

Le dividende a été fixé à 30 fr. net par action privilégiée et 40 fr. brut par action ordinaire, payable à partir du 1^{er} octobre prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Jacques Bouilloux-Lafont et réélu MM. le baron Amédée Reille et le baron d'Anthouard, administrateurs sortants.

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS
Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 octobre 1929
(*L'Information, économique et politique*, 15 octobre 1929)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 34 de nos statuts, nous vous avons réunis pour soumettre à votre approbation les comptes et bilan de notre Société pour l'exercice 1928.

Pour cet exercice, la marche de nos affaires s'est ressentie de l'amélioration générale que nous constatons lors de notre dernière assemblée, et qui s'est traduite de façon particulièrement appréciable par la stabilisation de la monnaie, à la fois en France et au Brésil, c'est-à-dire dans les deux pays dans lesquels s'est plus particulièrement, jusqu'ici, exercé notre activité.

Nous ne nous appesantirons pas sur les heureux effets que notre pays a ressentis de l'application persistante d'une politique sage, ferme et prévoyante qui nous a valu à l'intérieur l'assainissement de nos finances et le redressement de notre crédit, en même temps qu'une situation particulièrement forte vis-à-vis de l'étranger. Chacun de vous en a suivi les étapes et ressenti progressivement pour son propre compte les conséquences favorables.

Il nous reste à souhaiter que les sacrifices exceptionnellement lourds que, dans l'ordre fiscal, nous avons eu à subir, ne s'éternisent pas jusqu'à écraser à la fois la matière imposable et le contribuable lui-même, et qu'ils soient ramenés à une charge plus en rapport avec la force de résistance du pays.

Pour notre part, nous avons été déçus dans l'espérance que nous avons formée il y a quelques mois de voir diminuer, à partir du deuxième semestre, les droits fiscaux qui frappent de façon exagérée les valeurs mobilières ; cet espoir nous avait amenés dans votre intérêt même, messieurs, à retarder la présentation de nos comptes et la fixation de notre dividende. Nous regrettons qu'il ne se soit pas encore réalisé.

Au Brésil, la situation monétaire a continué à se consolider, ce qui a contribué à favoriser l'afflux de l'or dans ce pays, au point d'élever la proportion de la couverture en or par rapport à la circulation fiduciaire à un peu plus de 37 %, proportion qui se rapproche de celle de la couverture de notre billet de banque.

L'état des finances fédérales est resté satisfaisant. Les comptes de 1928 font apparaître au budget un solde favorable de près de 200.000 contos, malgré un important relèvement des traitements des fonctionnaires.

L'extinction de la dette flottante a été, d'autre part, une mesure opportune d'assainissement de la position financière de l'Union. Cette situation a incité nombre d'entreprises brésiliennes à se livrer à des travaux de renouvellement et d'extension différés depuis des années, de sorte que le chiffre des importations se trouve

sensiblement accru ; la balance commerciale, de son côté, malgré un relèvement du chiffre des exportations qui les portent à près de 97 millions et demi de livres sterling, accuse un solde favorable de 6.757.000 liv. st., inférieur, il est vrai, à celui de 9.000.000 de liv. st. obtenu l'année précédente.

En Argentine, la prospérité générale, bien que moins éclatante qu'en 1927, a continué à se manifester dans la plupart des branches, malgré quelques symptômes de surproduction qui ont commencé à se faire jour au cours du deuxième semestre. L'afflux d'or s'est chiffré pour 1928 par un total de 86.300.000 piastres or ; le peso est resté stable aux environs de sa parité théorique, le budget s'est soldé en excédent, tandis que la balance commerciale faisait ressortir un surplus d'exportations de 116.000.000 de piastres-or.

Les résultats des différentes sociétés dans lesquelles nous avons des intérêts reflètent un redressement de la situation générale financière et économique, à la fois en France et en Amérique du Sud.

Le Crédit foncier du Brésil, dont le capital est maintenant de 200 millions de francs, a fait en 1928 un bénéfice de 32.320.086 fr. contre 17 302.181 fr. l'année précédente.

Par mesure de prudence, le dividende a été fixé à 50 francs sur l'ancien et le nouveau capital, pendant que plus de 6 millions de francs renforçaient les réserves et le report à nouveau.

Deux nouvelles émissions d'obligations de 75 millions de francs et 125.000.000 de francs ont connu auprès du public la même faveur que les précédentes.

Une récente assemblée extraordinaire vient, sur la proposition du conseil d'administration, de constituer une rémunération supplémentaire appréciable par la création de parts bénéficiaires en faveur des actionnaires et des porteurs de parts de fondateur ; cette mesure recevra ses effets dès que ces parts bénéficiaires seront devenues négociables.

Il est à souligner que les parts de fondateur ont, sur les seuls résultats de l'exercice, reçu comme dividende cette année 133 fr. 33 contre 96 fr. 64 l'année dernière.

Ainsi que ses statuts l'y autorisent, et en vue de diminuer ses risques de change, le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud a consacré une partie de ses nouvelles ressources à des prêts immobiliers destinés à favoriser la modernisation des plus beaux quartiers de Paris.

C'est ainsi que, dans le courant du présent exercice, il a prêté son concours à la Foncière des Champs-Élysées, société au capital de 950 millions de francs, dont l'emprise s'étend, comme propriétaire ou locataire principal, sur un grand nombre d'immeubles riverains de la grande avenue.

L'activité de la Société Franco-Sud-Américaine de Travaux publics, transformée maintenant en Société Générale d'Aviation, s'est, affirmée de plus en plus dans l'aménagement des aéropores et dans les services auxiliaires de la navigation aérienne en Amérique du Sud.

La [Compagnie générale aéropostale](#) s'est attachée en 1928 à améliorer et à accélérer ses services postaux sur l'Amérique du Sud, qui ont commencé à fonctionner dans les premiers mois de l'exercice, ainsi que nous vous en avons fait part l'année dernière. Déjà un gain sensible a été réalisé dans la durée de trajet, et la régularité des départs et des arrivées incite une clientèle de plus en plus nombreuse à utiliser la voie des airs pour l'acheminement du courrier, ce qui se traduit par une augmentation considérable des poids transportés. Fidèle à son programme d'extension, l'« Aéropostale » a mis en exploitation, au début de 1929, les lignes Argentine-Chili et Argentine-Paraguay ; elle poursuit actuellement les études et travaux préparatoires de la ligne aérienne Brésil-Guyane française-Antilles, destinée à mettre en liaison postale rapide nos deux colonies avec la métropole et à se raccorder sur le tronçon de la grande ligne New-York-Buenos-Aires ; elle vient de jeter, par ailleurs, les bases du grand réseau transafricain destiné à desservir notre empire colonial dans ce continent, par la prolongation de la ligne

aérienne Marseille-Alger avec le Congo, le Niger et Madagascar. Cette exploitation sera effectuée par une société distincte, la Compagnie Transafricaine d'Aviation.

L'Aéropostale a commencé l'exploitation l'an dernier de la ligne Paris-Biarritz qu'elle vient de prolonger jusqu'à Madrid en service régulier, accomplissant ces jours derniers le trajet de Paris à Madrid (1.900 km.) en 5 h. 11, à une vitesse moyenne commerciale de 235 km. à l'heure

Le réseau qu'elle exploite déjà en service régulier s'étend sur plus de 18 000 km. et le nombre annuel de kilomètres qu'elle parcourt n'est pas moindre de 3.500.000 (plus de 87 fois le tour du monde).

Les récentes concessions qu'elle vient d'obtenir, ajoutées à celle du gouvernement du Venezuela d'une part. et d'autre part, du gouvernement du Chili pour la ligne Santiago-États-Unis par la Bolivie et le Pérou, vont augmenter encore de façon considérable son rayon d'action.

Après les autres grands pays d'Europe, l'Espagne et l'Italie viennent de lui confier la poste aérienne pour l'Amérique du Sud.

Au point de vue financier, la Compagnie vient de porter son capital de 20 à 30 millions de francs et a porté, par des appels au public, qui ont obtenu un plein succès, à 150 millions de francs son capital obligations.

Le mouvement du port de Rio de Janeiro, supérieur de plus de 350.000 tonnes à celui de l'année précédente, a permis aux recettes de la Companhia brasileira de Portos, sans retrouver encore le niveau de 1926, d'atteindre celui de 25.903 contos, l'emportant de 1.382 contos sur celles de 1927. Par contre, les charges nouvelles imposées à la compagnie par la législation sociale récemment introduite au Brésil, ainsi que les relèvements de salaires, se sont traduits par une augmentation de dépenses de l'ordre de 10 % qui a absorbé la plus grande partie de cet excédent. La rémunération du capital-actions a été fixée à 13 % par mesure de prudence.

Notons en passant que le port de Rio de Janeiro se classe premier, si l'on tient compte de l'étendue de ses quais, du tonnage manipulé par mètre courant : ce tonnage s'est élevé en 1928 à 968 tonnes par mètre.

La Companhia brasileira de Portos a, au cours de l'année 1928, signé avec le gouvernement de l'État de Rio de Janeiro, concessionnaire des ports de Nitheroy [Niterói] et d'Angra des Reis, deux contrats en vertu desquels elle s'est chargée du financement des travaux de ces ports pour le compte de l'État en question ; elle s'est assurée en contrepartie le bénéfice de leur exploitation moyennant une redevance variant avec le chiffre des recettes ainsi qu'une participation dans la vente des terrains gagnés sur la mer.

La Société de Construction du Port de Bahia a continué à assurer l'exécution des travaux entrepris pour l'extension des ports de Rio de Janeiro et de Victoria.

Grâce au relèvement des tarifs dont nous vous avons entretenu l'an dernier, mais qui n'ont eu leur effet que pendant le deuxième semestre, les comptes d'exploitation de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est Brésilien sont sensiblement meilleurs qu'en 1927 et se soldent en équilibre approximatif pour le dernier exercice. Ils se traduisent en superavit en 1929. Pour 1928, il a été établi pour 9.459 contos de situations (constructions, renouvellements et fournitures). La révision du contrat qui lie cette Compagnie au gouvernement fédéral est encore en cours de négociation.

Par ailleurs, nous avons pensé que les perspectives nouvelles que permet d'entrevoir le développement de l'aviation dans nos colonies d'Afrique ne devait pas nous laisser indifférents et, saisissant une occasion qui s'offrait à la fin de 1928, notre groupe a pu acquérir, dans des conditions intéressantes, le contrôle du [Crédit foncier du Sénégal](#), établi à Dakar depuis quelques années et dont les opérations suivaient une allure encourageante. Depuis la clôture de l'exercice, cette Société, dont la raison sociale est devenue « Crédit foncier d'Afrique », a porté son capital de 5 millions à 12.500.000 francs ; le dividende mis en distribution au titre de 1928, est de 6 %.

D'autre part, elle a constitué récemment une filiale, la [Foncière de la côte d'Afrique](#), au capital de 15 millions de francs à laquelle a été cédé l'important domaine immobilier que le Crédit foncier d'Afrique possédait à Dakar. L'application des méthodes de mise en valeur qui ont valu sur le nouveau continent sa réputation et son succès à la Companhia brasileira de imóveis e construções permet de bien augurer de l'avenir de la nouvelle affaire.

Dans le domaine immobilier, les ventes de la Companhia brasileira de imóveis ont, en effet, porté sur plus de 88.000 mètres carrés et le dividende a été fixé à 12 %. De même, les opérations de la Companhia Imobiliaria de Bahia ont continué à être satisfaisantes et ont permis de répartir 8 % aux actions.

Le dividende distribué par la Companhia Expansao industriel e Imobiliaria est inchangé à 10 %.

La marche du Credito Financiero Sud-Americano a continué sa progression régulière et les actions de cette société ont touché 7 % pour 1928 contre 6 1/2 % pour l'exercice antérieur.

La Compagnie d'assurances Equitativa del Plata a pris, au cours de l'exercice dernier, un remarquable essor.

Nous avons liquidé dans des conditions satisfaisantes nos intérêts dans la Banque Franco-Bulgare pour le Commerce international, restée trop éloignée de notre sphère d'action.

En Italie, les affaires de chemins de fer que nous avons conservées commencent à reprendre une orientation intéressante avec les projets d'électrification que nous poursuivons auprès du gouvernement ; nous pensons pouvoir vous en entretenir au cours de la prochaine année.

C'est pour la dernière fois, Messieurs, que nous vous réunissons dans cet immeuble que nous occupons depuis vingt-et-un ans, et dans lequel nous étions trop à l'étroit, par suite de notre développement. C'est dans le building que notre groupe a fait construire 3 et 5, avenue Friedland et 41, rue Washington, que nous allons transporter nos services et ceux de nos filiales ; c'est là que nous vous donnons rendez-vous l'an prochain.

Dans l'établissement du bilan que nous vous soumettons, nous avons appliqué les mêmes méthodes prudentes que les années précédentes pour l'estimation de notre portefeuille-titres.

Le bénéfice de l'exercice ressort à 6.557.303 04
auquel vient s'ajouter le report de 1927 746.178 11
donnant un total de fr. 7.308.481 45

Conformément à l'article 47 des statuts, voici le projet de répartition que nous vous soumettons :

Coupon n° 15 actions de préférence	900.000 00
18 % impôt sur le revenu	162.000 00
Droits de transmission 1928	48.570 92
Supplément pour le net d'impôt	46.222 88
Dividende 5 % actions ordinaires	350.000 00
15 % au Conseil	757.576 43
5 % à la disposition du conseil	757.576 43
Super-dividende 20 % act. ordinaires	1.400.000 00

Fonds de prévoyance	2.000.000 00
Solde à nouveau	1.386.585 74
	<u>7.303.481 45</u>

Si vous acceptez nos propositions, le coupon de l'exercice 1928 sera de 30 francs net aux actions de préférence et 62 fr. 50 brut aux actions ordinaires contre, respectivement, 30 francs net et 40 francs brut pour l'exercice précédent.

En vertu de l'article 25 de nos statuts, vous aurez à élire deux administrateurs pour six ans en remplacement de MM. Marcel Bouilloux-Lafont et Alphonse Lazard, dont le mandat est expiré. Nous vous rappelons que ces administrateurs sont rééligibles.

En exécution de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, l'assemblée devra statuer sur les autorisations à donner aux administrateurs qui, soit pour leur compte personnel, soit pour le compte de compagnies dans lesquelles ils sont intéressés, auraient traité des affaires avec votre Société. En 1928, ces affaires se sont limitées à des transactions courantes, n'appelant pas de commentaires spéciaux.

Vous aurez enfin à désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes pour l'exercice 1929 et à fixer leur rémunération. MM. Labbée et Davy de Boisroger, qui ont déjà rempli ces fonctions pour l'exercice écoulé, sont rééligibles.

Nous vous proposons, pour les exercices à venir, de mettre le montant des jetons de présence du conseil d'administration en rapport avec la dévaluation du franc, et vous présentons une résolution spéciale à cet effet.

(L'Information financière, économique et politique, 16 octobre 1930)

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS. — L'exercice 1929 se solde par un bénéfice net de 6.708.369 fr. contre 6.57.303 francs précédemment. Le bénéfice à répartir atteint 8.094.955 francs au lieu de 7.303 481 francs en 1928. Le dividende proposé à l'assemblée du 31 octobre sera le même que l'année dernière, soit 6 % ou 30 francs aux actions de préférence et 25 % ou 6 fr. 50 aux actions ordinaires. La répartition, tantièmes statutaires compris, absorbe seulement 3.942,355 francs. Il sera affecté 1 million, aux réserves, pour les porter à 22 millions (le capital n'est que de 22 millions de francs, et il sera reporté à nouveau 3.152.599 fr.).

(L'Information financière, économique et politique, 16 octobre 1930)

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS. — ERRATUM. — Le dividende revenant aux actions ordinaires pour l'exercice 1929 est de 62 fr. 50 et non de 6 fr. 50 comme une erreur de composition nous l'a fait dire hier. Nos lecteurs l'auront rectifiée d'eux-mêmes, car il s'agit d'une répartition de 25 % s'appliquant à des titres du nominal de 250 fr.

SUSPENSION DES PAIEMENTS
DES BANQUES INTÉRESSÉES DANS LA COMPAGNIE AÉROPOSTALE
(L'Information financière, économique et politique, 12 mars 1931)

On nous communique la note suivante :

On sait qu'aucune solution n'a été, jusqu'à ce jour, apportée par les pouvoirs publics aux difficultés financières créées à la Compagnie générale aéropostale par la trop courte durée de sa concession et que le nouveau projet de loi actuellement soumis aux commissions parlementaires compétentes ne permet pas d'envisager une solution prochaine de ces difficultés.

Par suite de ces circonstances, venant s'ajouter aux difficultés sud-américaines et à la répercussion de la baisse du change brésilien, le groupe bancaire comprenant le [Crédit foncier du Brésil](#), la Caisse commerciale et industrielle de Paris, la Banque Bouilloux-Lafont frères et Jay, qui finançait l'Aéropostale et auquel celle-ci devait d'avoir mené à bonne fin son œuvre d'expansion commerciale et de prestige français en Amérique du Sud, s'est trouvé dans la nécessité de suspendre ses opérations.

D'ores et déjà, des mesures sont envisagées et certains concours déjà acquis, en vue d'une reprise prochaine des opérations, tant en France qu'en Amérique du Sud.

LES SOCIÉTÉS DU GROUPE BOUILLOUX-LAFONT

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS

(L'Information financière, économique et politique, 14 mars 1931)

Cette société, dont le siège est à Paris, 41, rue Washington, a été constituée en 1897, au capital de 1.200.000 fr., porté en 1908 à 5 millions, puis en 1914 à 22 millions, son chiffre actuel. Le fonds social est représenté par 28.000 actions ordinaires de 250 fr. et 30.000 actions de préférence de 300 francs. Ces dernières n'ont droit qu'à un intérêt privilégié cumulatif de 6 % et, depuis 1919, le Conseil a la latitude de les rembourser en totalité ou en partie. Dans les assemblées générales, les actions de préférence ont droit à une voix, les actions ordinaires à deux voix sans limitation.

Les bénéfices de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, après avoir été assez fortement touchés par la crise de 1920-21, se sont améliorés d'une manière régulière pendant la période allant de 1922 à 1926 inclus, pour atteindre ensuite un volume très satisfaisant. L'exercice 1929 s'est soldé, en effet, par un profit net de 6.708.000 fr. contre 6.557.000 fr. en 1928 et 4.798.000 fr. en 1927. Comme indiqué plus haut, les actions de préférence ont touché régulièrement un dividende de 20 francs. Le dividende des actions ordinaires, beaucoup plus élastique, a été fixé à 12 fr. 59 pour les exercices 1920 à 1922 inclus. Il a été porté à 15 fr. en 1923, 17 fr. 50 en 1924, 20 fr. en 1925 et 1926 40 fr. en 1927 et à 62 fr. 50 pour les deux derniers exercices.

La société possède de nombreuses participations qui ont fait l'objet, lors de la dernière assemblée, d'un examen détaillé. Citons : le [Crédit foncier du Brésil](#) et de l'Amérique du Sud, le [Crédit foncier de Monaco](#), Banque privée de Monaco, [Crédit foncier d'Afrique](#), [Foncière de la Côte d'Afrique](#), Société Financière Générale, Compagnie Générale Aéropostale, Portugaise d'Etudes et Lignes Aériennes, [Transafricaine d'Aviation](#), Aéroposta Argentina, Société Générale d'Aviation, Companhia brasileira de Portos. Compagnie concessionnaire du port de Bahia, Société de Constructions du Port de Bahia, Companhia brasileira de imóveis e construções, Compagnie des Chemins de fer de l'Est Brésilien, Banco el Hogar Argentino. En outre, la Caisse commerciale et industrielle de Paris avait des intérêts dans des compagnies de chemins de fer en Italie.

Le dernier bilan publié est celui clos le 31 décembre 1929. À l'actif, on relevait : Caisses et banques, 15.910.000 portefeuille, 231.617.000 ; correspondants et clients, 173.202.000 ; avances sur garanties, 6 millions 626.000 fr. Au passif, il y avait 281.995.000 fr de comptes à long terme, à échéance ou préavis ; 6.050.000 francs de comptes créditeurs à vue et 30.256.000 fr de comptes d'ordre.

LIQUIDATION JUDICIAIRE
Jugements du 24 mars 1931
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mars 1931)

Caisse commerciale et industrielle de Paris. — Société anonyme, au capital de 22 millions de francs, ayant pour objet toutes opérations de banque et d'escompte, avec siège, à Paris, 41, rue Washington. M. Piketty, juge-commissaire ; MM. Graggs et Guinot, co-liquidateurs provisoires. (N° 174 du greffe.)

Société centrale des banques de province
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mars 1931)

.....
Répondant aux questions posées par certains actionnaires, le président a donné les explications et précisions suivantes :

.....
La Société centrale n'a aucun engagement financier avec le groupe Bouilloux-Lafont. Les sociétés de ce groupe ont des comptes à la Société centrale, mais ces comptes sont créditeurs.

Pour ce qui est de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, il ne reste pas un titre de cette firme dans le portefeuille de la Société centrale, les 10.000 titres acquis avant la guerre ayant été abandonné lors du règlement de la situation de la Société centrale.

BRÉSIL
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 avril 1931)

COMPAGNIE DU PORT DE BAHIA*. — L'ambassade brésilienne à Londres a été informée que le gouvernement a donné à la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud* des instructions d'effectuer à Paris le paiement de l'intérêt sur les obligations émises pour le paiement des travaux entrepris par la Compagnie du Port de Bahia. Ce service avait lieu jusqu'à présent par l'intermédiaire de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, qui est aujourd'hui en liquidation.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES
Vérifications et affirmations
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 avril 1931)

Sont invités à se rendre aux jours et heures indiqués ci-après au tribunal de commerce, salle des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, MM. les créanciers ci-après nommés ;

Caisse commerciale et industrielle de Paris. — Capital 22 millions. Siège social, 41, rue Washington. Le 25 avril, à 9 h. 3/4 (n° 174 du greffe).

CE QUI SE DIT EN BOURSE

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juillet 1931)

— Les fonds brésiliens, objets du jugement de La Haye, sont fermes et se présentent en plus-value de 50 francs sur les cours d'hier. Le 4 % 1911, jouissance courante, détachant demain un coupon de 49 fr. 24 brut, qui sera payé par la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, désignée par le gouvernement brésilien, en remplacement de la Caisse commerciale et industrielle.

RADIATIONS

(*Le Journal des débats*, 18 décembre 1931)

À partir du 15 décembre 1931, les valeurs suivantes cesseront de figurer à la Cote du marché en banque :

Actions privilégiées Compagnie des affréteurs français. — Actions l'Électrification (Établissements L. Guillot et Cie). — Actions Compagnie des Sources réputées des bassins de Vichy et Vals. — Actions « B » Société lorraine d'étirages et de tubes. — Actions et parts Graphites de la Sahanavo. — Actions Société agricole du Gabon. — Actions W. G. Hale et Cie. — Actions de jouissance Maison Agnès. — [Actions ordinaires et de préférence Caisse commerciale et industrielle de Paris](#). — Actions Comptoirs généraux de participations.
